



**HAL**  
open science

# La communauté académique historique à travers le corpus Histinéraires. Éléments pour une sociographie du métier d'historien

Vincent Heimendinger

## ► To cite this version:

Vincent Heimendinger. La communauté académique historique à travers le corpus Histinéraires. Éléments pour une sociographie du métier d'historien. Presses universitaires de Provence. Histinéraires. La fabrique de l'histoire telle qu'elle se raconte. Une enquête sur les historiens contemporains, , pp.47-87, 2024, Le temps de l'histoire, 9782353670680. hal-04409210

**HAL Id: hal-04409210**

**<https://hal.science/hal-04409210>**

Submitted on 22 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# La communauté académique historique à travers le corpus Histinéraires

## Éléments pour une sociographie du métier d'historien

Vincent Heimendinger

ENS Paris-Saclay, IDHES, Gif-sur-Yvette, France

Le présent chapitre<sup>1</sup> a une double ambition : placé en tête de l'ouvrage exposant les résultats du programme Histinéraires, il a d'abord pour vocation de présenter les auteurs des mémoires de synthèse des activités scientifiques et ainsi d'éclairer la lecture et de soutenir l'analyse de ce corpus. Nous avons aussi voulu éprouver la représentativité de cet échantillon d'historiens, et ainsi des développements des prochains chapitres. Les outils élaborés pour décrire les auteurs des mémoires de synthèse et accompagner la lecture du corpus ont également leur intérêt propre, qui participe pleinement aux objectifs du programme Histinéraires. Celui-ci s'est en effet construit autour de trois axes principaux, correspondant à trois domaines dans lesquels l'étude des mémoires de synthèse pouvait apporter de nouvelles connaissances : la sociographie de cette communauté disciplinaire, l'historiographie et l'épistémologie de l'histoire et l'écriture de soi des historiens. C'est du premier volet, le volet sociographique, que relève ce chapitre. L'esquisse prosopographique menée sur cet échantillon de la population historique peut alimenter une étude plus large sur la communauté professionnelle historique.

Il s'agira donc d'abord, dans ce chapitre, de décrire la population derrière le corpus des mémoires de synthèse constitué par le programme Histinéraires, et d'essayer de replacer, aussi précisément que possible, ce groupe au sein de la communauté académique historique. Nous essayerons ensuite de présenter quelques-uns des résultats de ce travail. On s'intéressera d'abord aux effets de la mise en place de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) – et la suppression du doctorat d'État – sur l'organisation de la discipline historique, avant de se pencher plus en détail sur les carrières historiques

---

1 Ce texte est le fruit d'un travail mené aux côtés de Bernard Lachaise, depuis la collecte et l'exploitation des données jusqu'à la relecture de ce chapitre. Je tiens à l'en remercier chaleureusement.

– depuis la formation jusqu’à l’habilitation – pour identifier tant les éléments de stabilité synchroniques et diachroniques que les disparités et les transformations depuis les premières soutenances d’habilitation. La taille et la structure de notre échantillon ne nous autorisent pas à présenter des résultats définitifs ; ce chapitre vise plutôt à dégager des pistes de recherche pour analyser la communauté historique dans son ensemble et esquisser une sociographie du milieu historique. Mais avant cela, il nous faut nous arrêter sur les méthodes de travail qui ont été les nôtres et sur les limites propres à cette étude sociographique.

## L’élaboration de la base de données Histinéraires : perspectives et limites

Ce volet de l’enquête s’est principalement développé autour de la base de données construite parallèlement à la collecte des mémoires de synthèse<sup>2</sup>. Si les mémoires de synthèse se sont révélés difficiles à exploiter dans une perspective prosopographique du fait de l’hétérogénéité des informations fournies<sup>3</sup>, la base a pu être élaborée en particulier à partir des *curriculum vitæ* que les auteurs des mémoires de synthèse ont fournis<sup>4</sup> : elle réunit sous la forme de « fiche auteur » un ensemble de données sur l’identité de l’historien ou de l’historienne, sur les étapes successives de sa carrière et en détaille deux moments importants, celui de la thèse et celui de l’habilitation à diriger des recherches [voir figure 1].

---

2 Il faut remercier Bertrand Müller pour la conception de la base et Gérard Folio de Humankind pour la maintenance de sa version en ligne.

3 Ce qui nous permet de préciser que les quelques citations des mémoires de synthèse qui émaillent ce chapitre ne valent qu’en tant qu’illustrations des analyses élaborées principalement à partir d’autres sources.

4 La lecture des mémoires de synthèse a pu aussi apporter quelques données manquantes, et nous avons contacté directement un grand nombre d’auteurs pour leur demander des informations complémentaires : qu’ils en soient ici remerciés.

<p>LISTE</p> <p>Fiche biographique de Patrick GARCIA</p> <p>Fiche</p> <p>Saisie</p> <p>Thèse</p> <p>HDR</p> <p>PATRICK GARCIA, né en 1958, PU, Université de Cergy-Pointoise</p>		<p>FICHE BIOGRAPHIQUE COMPLÈTE</p>	
<p><b>FORMATION</b></p> <p>1976-1977 : Classe préparatoire, Lycée Pierre de Fermat                  1977-1978 : Classes préparatoires, lycée Saint-Simon                  1978-1979 : Licence, Université de Toulouse – Jean Jaurès (La Mirail)                  1979-1982 : Maîtrise/Master1, Université de Toulouse – Jean Jaurès (La Mirail)                  1983-1985 : Agrégation, Université de Toulouse – Jean Jaurès (La Mirail)                  1986-1987 : DEA/DESS/Master2, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne                  1994 : Thèse, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne                  2011 : HDR, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne</p>		<p><b>THESE soutenue à 38 ans, en 1984, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne.</b></p> <p><i>Les frontières de la commémoration. Une conjoncture de l'identité: le Bicentenaire de la Révolution française (1789)</i></p> <p><b>COMPLÈTE</b></p>	
<p><b>EMPLOIS</b></p> <p>1985-1987 : Enseignement secondaire.                  1987-1988 : FRAGIPRCE IUFM de Versailles                  1988-2008 : MCF IUFM de Versailles                  2005-2007 : Délégation CNRS, IHTP-CNRS                  2008-2013 : MCF Université de Cergy-Pointoise                  2013-2020 : PU, Université de Cergy-Pointoise</p>		<p><b>THESE soutenue à 33 ans, en 2011, 17 ans après la soutenance de thèse, ( Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne).</b></p> <p><i>Grammaires de l'incarnation. Les présidents de la République française et l'histoire (1959-2007)</i></p> <p><b>COMPLÈTE</b></p>	
<p><b>RESPONSABILITES COLLECTIVES</b></p>		<p><b>JURY DE HDR</b></p> <p><b>G</b> — ORY, PASCAL — UNIVERSITE PARIS 1 – PANTHEON SORBONNE                  M — Gralabou, Christian — Université Paris Diderot (Paris 7)                  M — Hérog, François — Université d'Artois                  M — Jankowski, Bogumil — Université Laval                  M — Rouso, Henry — IHTP-CNRS                  M — Simeili, Jean-François — Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)</p>	
<p><b>PUBLICATIONS</b></p>			

Auteur id: 354 / MSAAS ID: 743 Fiche créée le 30/04/2018 par Bernard Müller, modifiée le 09/01/2019 par Bernard Müller

© Histinéaires BM

Figure 1. Fiche biographique de Patrick Garcia dans la base de données Histinéaires

Cette base n'est ni la première ni la seule à rassembler des informations sur la communauté académique historique. Il faut en particulier citer celle élaborée par Anne-Françoise Pasquier-Loué et Emmanuelle Picard, qui présente des instantanés quasi exhaustifs de la communauté professionnelle historique

française tous les 25 ans environ, de 1800 à 2005<sup>5</sup>. Ce travail, qui s'inscrivait dans le cadre du programme européen *Representations of the Past : The Writing of National Histories in Europe*, portait sur la professionnalisation et l'institutionnalisation de la discipline historique dans le temps long et à l'échelle européenne, puisque des bases similaires ont été construites dans 42 pays de l'espace européen. Celles-ci concernaient, outre les historiens, les revues, les lieux d'archives, les sociétés savantes et académies, les établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que les associations professionnelles – pour un total de 1650 fichiers et près de 60 000 entrées.

La « base Histinéraires » est ainsi bien moins ambitieuse que la « base Picard » : elle n'a jamais eu vocation à rassembler tous les historiens en activité en France sur une période plus ou moins longue, mais elle devait permettre de caractériser toutes les personnes ayant déposé leur mémoire de synthèse dans le cadre du programme Histinéraires. Le périmètre est donc bien moins large. Néanmoins, si elle contient moins d'individus que la base Picard, la base Histinéraires présente davantage de détails et intègre une perspective diachronique. Elle peut ainsi se révéler précieuse dans une optique prosopographique, puisqu'elle permet à la fois de suivre des trajectoires personnelles et de pointer des tendances collectives. Par ailleurs, même si elle s'en tient à des caractéristiques principalement professionnelles – on regrette, par exemple, de n'avoir aucune information sur l'origine sociale –, la base livre des informations d'identification et de caractérisation de la communauté (genre, âge, période de spécialisation), mais aussi des éléments sur la formation et sur la carrière des historiens. La base ainsi construite permet-elle de décrire efficacement la sous-population constituée par les auteurs des mémoires de synthèse ?

Pour en faire un usage approprié, il nous faut dès maintenant exposer les limites de cette base de données. La première relève de sa relative incomplétude : elle contient 249 noms correspondant à autant d'auteurs ayant déposé leur mémoire de synthèse<sup>6</sup>, mais le choix d'une base de données contenant un grand nombre de variables implique un risque plus important d'y voir figurer des lacunes. Ces manques ne portant pas toujours sur les mêmes variables, l'exploitation de la base nécessite la constitution de sous-corpus à géométrie variable, qui excluent les individus pour lesquels les données sur les catégories interrogées sont manquantes.

L'élaboration de la base a également engendré un certain nombre de difficultés liées à l'opération de catégorisation. La définition des catégories, qui doivent couvrir exhaustivement le champ des possibles sans se démulti-

---

5 Emmanuelle Picard, dir., « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », mars 2009, [en ligne] <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=nhist-historiens> (consulté le 20 novembre 2019).

6 L'étude portant ici sur la sociographie des historiens, une quinzaine d'auteurs ayant déposé leur mémoire de synthèse mais n'ayant pas réalisé de thèse en histoire et n'ayant jamais occupé de postes en histoire n'ont pas été intégrés à la base.

plier, a nécessité des regroupements entre les différents types de formations et diplômés ou entre les différents postes dans l'enseignement supérieur et la recherche. D'autre part, des questions se sont posées pour attacher une variable à certains individus : il a, par exemple, été parfois difficile de définir de manière exclusive la période de spécialisation – antique, médiévale, moderne, contemporaine. La construction de cette base, comme de toute base de données, a ainsi impliqué un certain nombre d'arbitrages.

Les caractéristiques de la base de données induisent par ailleurs des biais qui pèsent sur l'interprétation. Celle-ci est, par exemple, soumise à un effet de structure, et notamment des effets de censure du fait qu'elle est diachronique et qu'elle continue d'évoluer<sup>7</sup>. Il existe donc logiquement des asymétries qu'il faut savoir repérer et analyser prudemment. Si l'on s'intéresse, par exemple, à l'évolution de l'âge de soutenance de l'habilitation, on observe – nous aurons l'occasion d'y revenir – une légère augmentation de l'âge moyen à la soutenance : doit-on l'analyser comme l'effet d'un accroissement des prérequis pour soutenir une habilitation ? Faut-il y voir la conséquence d'un ralentissement des carrières historiennes du fait d'une diminution du nombre de postes disponibles ou d'un alourdissement de la charge de travail des maîtres de conférences ? Ce résultat est avant tout particulièrement difficile à interpréter parce qu'il reflète en partie – et il est difficile de savoir dans quelle mesure – un déséquilibre lié à la période de transition qui suit la mise en place de l'habilitation à diriger des recherches. En effet, les individus relativement plus âgés dans les années 1980 et 1990 étaient soumis au régime du doctorat d'État, et certains l'ont soutenu bien après 1984.

Les biais évoqués ici sont propres à la construction de la plupart des bases de données, et ils n'invalident aucunement l'utilisation de statistiques descriptives pour caractériser la population étudiée. Ainsi pouvons-nous donner quelques éléments sur cette population, qui doivent permettre d'éclairer les chapitres suivants consacrés à l'analyse du corpus constitué par les mémoires de synthèse.

## Portrait de groupe : qui sont les auteurs du corpus des mémoires de synthèse ?

La description des auteurs du corpus des mémoires de synthèse ne doit pas être séparée de la comparaison avec les données disponibles pour l'ensemble de la population historique. Éprouver la représentativité de cet échantillon s'avère en effet nécessaire à deux titres au moins : d'une part, c'est la seule manière de prendre la mesure des biais de sélection, à la fois pour en évaluer

---

7 En statistique, une donnée est dite « censurée » lorsque la variable étudiée est une durée, mais que l'étude est limitée dans le temps. L'exemple du calcul de l'âge de soutenance est développé par la suite.

l'importance et pour en comprendre le sens ; d'autre part, c'est évidemment une condition pour pouvoir ensuite proposer des pistes de réflexion pour l'analyse de la communauté historique dans son ensemble.

La base est composée de 249 auteurs de mémoires de synthèse nés entre 1942 et 1980 – pour les 243 dont on connaît la date de naissance [voir figure 2]. Près de la moitié des auteurs (121) sont nés entre 1961 et 1970, ce qui correspond aux cohortes d'historiens arrivant à une trentaine d'années au moment de la mise en place de l'habilitation à diriger des recherches, à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Ils soutiendront pour la plupart durant la décennie 2000 – 135 habilitations ont été soutenues entre 2001 et 2010 – ou au début de la décennie suivante [voir figure 3]. La base est donc fortement marquée par les cohortes historiennes des années 1960.

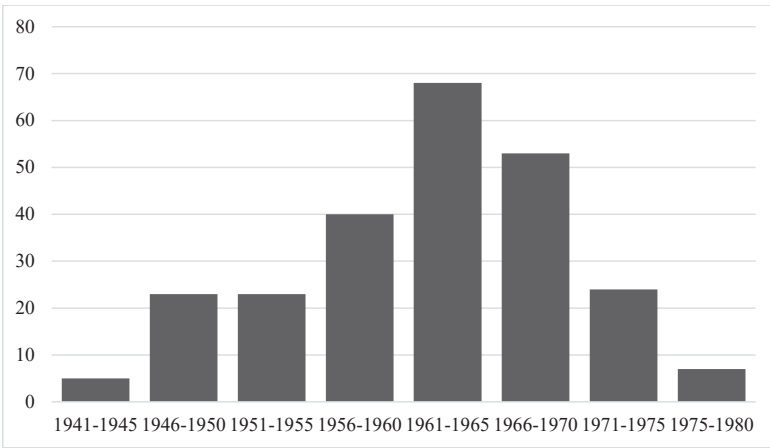


Figure 2. Date de naissance des auteurs du corpus (243 individus), source : corpus Histinéraires.

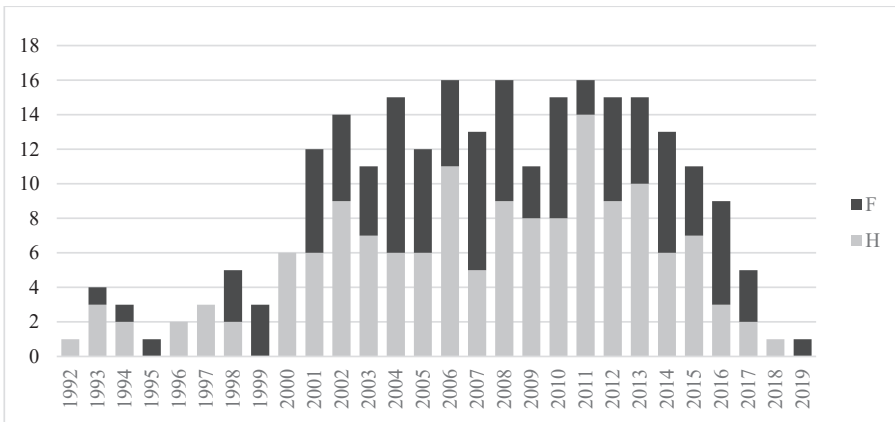


Figure 3. Distribution des mémoires de synthèse en fonction des dates de soutenance et du genre des auteurs (249 mémoires), source : corpus Histinéraires.

La présence importante de cette « génération historique » née dans les années 1960 ne doit pas surprendre : elle est celle de la « thèse nouveau régime » et la première pour laquelle l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches est généralisée<sup>8</sup>. Par ailleurs, cette génération qui « prend les commandes aujourd'hui, pleine de superbe, confortée d'une certaine manière par la crise universitaire », écrivait Patrick Boucheron en 2009, est celle qui « a glissé sur le haut d'une vague de recrutements universitaires relativement peu sélectifs<sup>9</sup> » : elle a bénéficié en effet de la phase d'ouverture des recrutements qui s'est étendue de la fin des années 1980 à la fin des années 1990<sup>10</sup>. La génération précédente avait été confrontée à une phase de fermeture des recrutements universitaires, qui correspond également à une phase de réduction drastique du nombre de postes ouverts au concours de l'enseignement secondaire [voir figure 4]. La génération suivante entre elle-aussi dans la profession lors d'une phase de fermeture dans les années 2000, dont on peut prendre la mesure à travers les chiffres rassemblés par Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann : le nombre d'enseignants-chercheurs en histoire augmente de presque 50 % entre 1990 et 2000, mais seulement de 14 % entre 2000 et 2010 [voir tableau 1]. Ces vagues successives de fermeture et d'ouverture du recrutement participent à structurer par générations la communauté historique<sup>11</sup>, et pourraient expliquer la forte présence des cohortes d'historiens nées dans les années 1960 au sein de notre échantillon.

---

8 Il n'est cependant pas exclu que les canaux de collecte du réseau Histinéaires aient accentué (ou atténué) cette sur-représentation.

9 P. Boucheron, 2009.

10 Dans son mémoire de synthèse, Benoît-Michel Tock (né en 1963), qui soutient sa thèse à l'université catholique de Louvain en 1990, rappelle le contraste à cette époque entre « les chances [...] extrêmement minces » d'obtenir un poste de chercheur en Belgique, et la situation française : « J'envisageais donc de quitter la Belgique. C'est dans cet état d'esprit que la lecture d'un célèbre quotidien vespéral parisien m'apprit que le ministre de l'Éducation nationale, à l'époque Lionel Jospin, lançait un vaste plan de recrutement d'enseignants dans les universités ; programme tellement vaste, précisait-on, qu'il allait falloir recruter à l'étranger » (B.-M. Tock, 2001). Pierre Fröhlich (né en 1968), qui a obtenu l'agrégation d'histoire en 1992, reconnaît que « la chance [l]'a favorisé, en des années fastes, puisque que l'on pourvoyait alors environ 180 postes d'agrégés d'histoire chaque année » (P. Fröhlich, 2011). Dans l'entretien qu'il a accordé à Anne-Marie Granet, Philippe Jarnoux explique ainsi être « prof de fac parce que dans les années 1990 il y avait des postes, 10 ans avant c'était plus dur, maintenant c'est beaucoup plus dur » (cité par Véronique Ginouvès et Anne-Marie Granet dans le présent ouvrage).

11 La génération historique s'entend ici comme la coagulation de cohortes, moins autour d'un événement marqueur politique ou d'une conjoncture historiographique, que par l'entrée à un même moment dans un même état du champ académique historien.



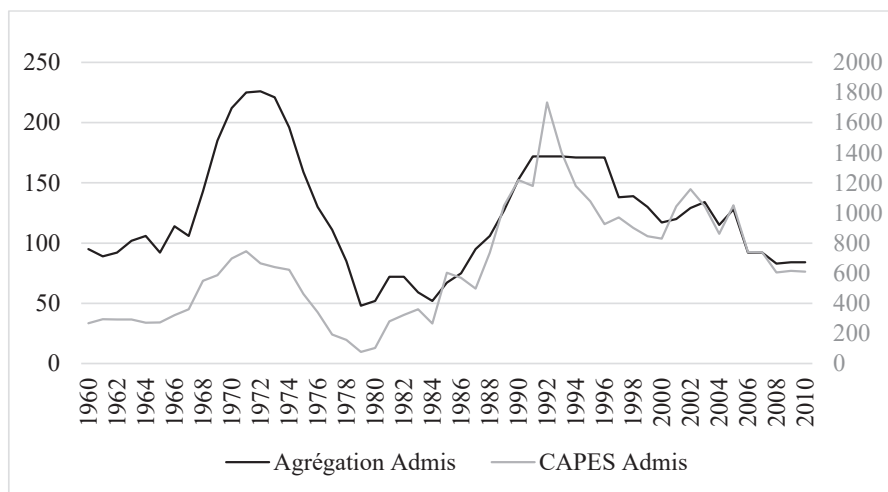


Figure 4. Nombre de candidats admis aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire en histoire (1960-2010)<sup>12</sup>, source : document HC045<sup>13</sup> (acadoc).

Tableau 1. Évolution des effectifs d'enseignants-chercheurs entre 1984 et 2010 (sections CNU 21 et 22)

	1984	1990	1995	2000	2005	2010
21. Histoire ancienne et médiévale	429	466	535	688	742	797
22. Histoire moderne et contemporaine	560	651	788	984	1068	1118
Total	989	1117	1323	1672	1810	1915
Évolution		+ 13 %	+ 18 %	+ 26 %	+ 8 %	+ 6 %

Source : Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social* 233, 2010, p. 41.

Les 249 auteurs du corpus sont majoritairement des historiens (146 soit 59 %) mais les historiennes en constituent une partie importante (103 soit 41 %). Cette répartition laisse penser à une sur-représentation des historiennes dans notre corpus par rapport à l'ensemble de la profession. En effet, on sait qu'entre 2000 et 2016, les sections 21 et 22 du Conseil national des universités (CNU)<sup>14</sup> ont qualifié au poste de professeur des universités, 37 % de femmes et 63 % d'hommes [voir tableau 2]. Même parmi les contemporanéistes, qui

12 Pour l'agrégation, jusqu'en 1975, les données agrègent les candidats admis à l'agrégation d'histoire (masculine) et les candidates admises à l'agrégation d'histoire-géographie (féminine).

13 Le fichier, anciennement disponible sur <http://www.education.gouv.fr/acadoc/admin.htm> nous a été transmis par Pierre Arnoux. Qu'il en soit ici remercié.

14 La section 21 « Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux » et la section 22 « Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde

constituent à la fois la sous-population la plus nombreuse (135 individus) et la moins féminisée (38 %) de notre base de données, la proportion d'historiennes semble sur-représentée par rapport aux données disponibles sur la communauté historienne contemporanéiste dans son ensemble [voir tableau 3]. La spécialité reste à forte dominante masculine, malgré une féminisation progressive depuis quarante ans<sup>15</sup>. Cette évolution a touché la communauté historienne dans son ensemble puisque le taux moyen de femmes parmi les qualifiés aux postes de professeurs en sections 21 et 22 est passé de 28,4 % sur la période 2000-2004, à 37,5 % sur la période 2006-2010 et à 39,4 % sur la période 2012-2016. Ce processus est d'ailleurs visible au sein de notre corpus, puisque la répartition des mémoires de synthèse en fonction de la date de soutenance et du genre des auteurs fait apparaître une féminisation progressive de l'échantillon [voir figure 3].

Tableau 2. Historiens et historiennes

	Corpus Histinéaires		Base Picard 1980		Base Picard 2005		Qualifications CNU 21 et 22 (2000-2016)	
Hommes	146	59 %	899	75 %	1349	63 %	806	63 %
Femmes	103	41 %	294	25 %	785	37 %	464	37 %
Total	249		1193		2134		1270	

Sources : corpus Histinéaires ; Emmanuelle Picard, dir., « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », art. cit. ; et données de la DPE des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98085/qualification-pr-et-mcf-archives.html> (consulté le 20 novembre 2019).

Tableau 3. Historiens et historiennes contemporanéistes

	Annuaire des contemporanéistes										Corpus Histinéaires Contemporanéistes	
	1982		1996		2000		2004		2012		84	62 %
Hommes	181	82 %	169	71 %	213	70 %	245	69 %	251	68 %		
dont PU	96	91 %	96	80 %	136	81 %	124	76 %	129	74 %		
Femmes	40	18 %	68	29 %	92	30 %	108	31 %	119	32 %	135	
dont PU	10	9 %	24	20 %	31	19 %	40	23 %	46	26 %		
Total	221		237		305		353		370			

Sources : corpus Histinéaires ; *Répertoire des historiens modernistes et contemporanéistes français*, Paris, CNRS-IHMC, 1982 ; annuaires de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR), 1996, 2000, 2004, 2012.

contemporain, de l'art, de la musique » du Conseil national des universités se partagent la délivrance des qualifications en histoire.

15 Rappelons qu'en 1982, l'université ne comptait que dix professeures d'histoire contemporaine : Marie-Claire Bergère, Denise Bouche, Hélène Carrère d'Encausse, Catherine Coquery-Vidrovitch, Adeline Daumard, Monique Luirard, Françoise Mayeur, Michelle Perrot, Madeleine Rebérioux et Rolande Treppe.

La distribution des auteurs par périodes de spécialisation révèle la proportion importante des contemporanéistes : ils représentent 54 % des auteurs du corpus (135), aux côtés de 20 % de modernistes (49), 16 % de médiévistes (40) et 10 % d'antiquistes (25). Il est difficile d'évaluer les disproportions avec la répartition effective des historiens et historiennes entre périodes de spécialisation, mais la comparaison avec la base Picard (1980, 2005) et avec la répartition des personnels en poste dans l'enseignement supérieur par section CNU sur la période 2008-2016 suggère une sur-représentation des contemporanéistes et une sous-représentation des historiens des deux périodes les plus anciennes. En effet, on observe par exemple qu'entre 2008 et 2016, environ 61 % des professeurs des universités en poste en histoire relèvent de la section 22 et 39 % de la section 21, tandis que la section 22 représente environ 74 % des auteurs de notre corpus<sup>16</sup> [voir tableau 4].

Avec 40 % d'historiens en exercice dans des institutions franciliennes, la base de données semble correspondre à peu près à la distribution géographique des postes en histoire en France [voir tableau 5] – ce qui n'empêche pas des sur- et sous-représentations relatives de certaines universités qu'on peut attribuer en partie à des biais dans la collecte des mémoires de synthèse.

Tableau 4. Distribution selon le genre et les périodes de spécialisation (249 individus)

	Corpus Histinéraires		Base Picard 1980		Base Picard 2005	
Ancienne	H. : 12	25	H. : 124	188	H. : 208	359
	F. : 13	(10 %)	F. : 64	(16 %)	F. : 151	(17 %)
Médiévale	H. : 24	40	H. : 162	226	H. : 240	408
	F. : 16	(16 %)	F. : 64	(19 %)	F. : 168	(19 %)
Moderne	H. : 26	49	H. : 190	251	H. : 283	420
	F. : 23	(20 %)	F. : 61	(21 %)	F. : 137	(20 %)
Contemporaine	H. : 84	135	H. : 309	380	H. : 487	741
	F. : 51	(54 %)	F. : 71	(32 %)	F. : 254	(35 %)
Autres			H. : 114	148	H. : 132	207
			F. : 34	(12 %)	F. : 75	(9 %)
Total	H. : 146	249	H. : 899	1193	H. : 1350	2135
	(59 %)		(75 %)		(63 %)	
	F. : 103		F. : 294		F. : 785	
	(41 %)		(25 %)		(37 %)	

Sources : corpus Histinéraires ; Emmanuelle Picard, dir., « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », art. cit.

16 Calculs réalisés à partir des documents « Situation des personnels enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur », 2008-2016, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24888-cid98120/enseignants-non-permanents-archives.html> (consulté le 20 novembre 2019).

Tableau 5. Distribution selon le lieu d'exercice (245 individus)

	Base Picard 1980		Base Picard 2005		Corpus Histinéaires	
Paris*	542	45 %	913	43 %	97	40 %
Province	651	55 %	1222	57 %	148	60 %
Total	1193		2135		245	

Sources : corpus Histinéaires ; Emmanuelle Picard, dir., « Les historiens français : la construction d'une discipline académique (1800-2005) », art. cit.

\* Établissements basés à Paris intra-muros, ainsi que les universités de banlieue parisienne (les universités anciennement numérotées de Paris 8 à Paris 13, et les quatre « universités nouvelles » créées en Île-de-France durant les années 1990).

Ces quelques statistiques permettent d'offrir une première description sommaire des auteurs de notre corpus et d'évaluer approximativement la représentativité de cet échantillon. Il reste difficile d'interpréter les effets de sur- et de sous-représentation dans le corpus : ceux-ci peuvent ainsi renvoyer à des attitudes différenciées des historiens et des historiennes face à l'exercice du mémoire de synthèse ou face au projet de collecte entrepris par Histinéaires<sup>17</sup>. Il faut souligner que la base n'a pas été construite à partir d'un échantillon aléatoire de l'ensemble de la population composée par les historiens et historiennes ayant déposé une habilitation depuis la création du diplôme en 1984, et il est certain que les canaux de collecte des mémoires de synthèse, et la composition de l'équipe de recherche Histinéaires, expliquent certaines caractéristiques du corpus – telle que la sur-représentation des contemporanéistes.

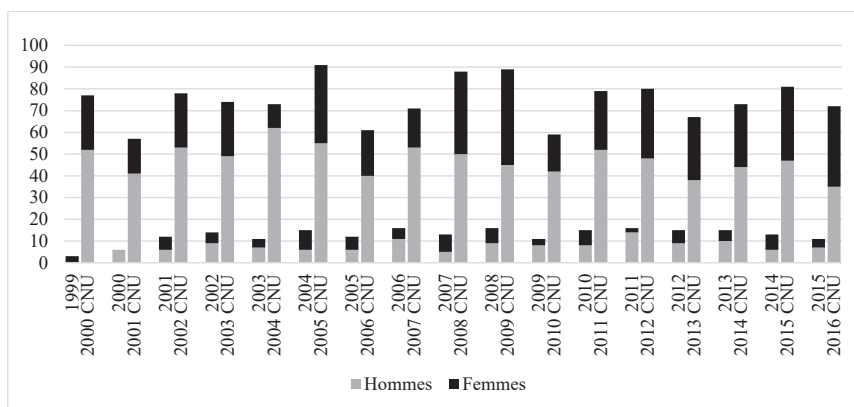


Figure 5. Comparaison entre le corpus Histinéaires (214 mémoires de synthèse) et les personnes qualifiées au poste de PR par le CNU, sections 21-22 (1270 individus) entre 2000 et 2016, sources : corpus Histinéaires ; données de la DPE des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98085/qualification-pr-et-mcf-archives.html> (consulté le 20 novembre 2019).

17 Un certain nombre d'historiens ont ainsi refusé de verser leur mémoire de synthèse au motif qu'ils n'avaient accordé que peu d'importance à cet exercice. À ce propos, voir la contribution dans cet ouvrage de Patrick Garcia.

La comparaison entre le nombre de mémoires de synthèse réunis par le projet Histinéaires et le nombre de personnes qualifiées au poste de professeur des universités dans les sections 21 et 22 entre 2000 et 2016 permet de définir un ordre de grandeur de l'écart entre l'échantillon et la population globale probable<sup>18</sup> : pour ces années-là, l'échantillon représente en moyenne environ 17 % de la population estimée<sup>19</sup> [voir figure 5]. Ce ratio est donc loin d'être insignifiant et il faut sans doute ici se méfier des préventions internes à la corporation qui mettent en avant l'irréductible singularité des parcours des historiens, et plus largement des chercheurs – des parcours qui seraient uniquement le fruit de choix individuels d'un côté, de rencontres et d'opportunités toutes contingentes de l'autre<sup>20</sup>. La mise en statistiques de ces parcours passe par la réduction de l'*individu empirique* à l'*individu construit*<sup>21</sup> : seules les propriétés individuelles considérées comme pertinentes par rapport au projet Histinéaires ont été conservées. Une telle base de données n'épuise donc pas, bien évidemment, la question de la caractérisation des parcours historiens mais, utilisée de manière prudente, en tenant compte des biais de représentativité et en complément d'autres sources d'information sur la communauté historique, elle permet de mettre en évidence certaines régularités et, à partir de là, de proposer quelques généralisations.

Il faut ajouter une remarque à propos de notre échantillon en lien avec la structure particulière du champ académique de l'histoire : celui-ci, en plus d'être fortement divisé en fonction des périodes de spécialisation, englobe des sous-groupes d'individus partageant des caractéristiques spécifiques qui les

18 Il n'existe en effet aucune statistique tenue à jour du nombre d'habilitation à diriger des recherches soutenues en histoire, mais le nombre de qualifications délivrées par les sections 21 et 22 au poste de professeur des universités permet d'établir un ordre de grandeur.

19 On peut assez sûrement supposer que la proportion est plus élevée si l'on prend en compte les doubles (ou triples) qualifications, et les qualifications au poste de professeur des universités de chercheurs et chercheuses travaillant à l'étranger et n'ayant pas soutenu d'habilitation à diriger des recherches.

20 C'est une difficulté récurrente lors des enquêtes – qu'elles soient statistiques ou plus « qualitatives » – auprès des catégories professionnelles dominantes : « En fait nos interlocuteurs, se présentant soit comme représentants d'un groupe, soit comme représentants de leur identité professionnelle, vivent ces questions [personnelles] comme illégitimes. [...] De plus, cette recherche de renseignements personnels va à l'encontre de la vulgate, souvent développée par les dominants, selon laquelle la trajectoire sociale est faite de choix et que le hasard et le libre-arbitre ont plus de pouvoir que les déterminations sociales. [...] Les agents qui possèdent des ressources sociales et intellectuelles peuvent de ce fait plus aisément d'une part prendre de la distance par rapport à leur rôle professionnel, d'autre part élaborer une réflexion : ils disposent de plus d'outils permettant ce type d'auto-analyse. Cela ne veut pas dire qu'ils la pratiquent. [...] Pour certains, cette entreprise démystifiante est [...] inacceptable. Cela est à rapprocher de la communication aux intéressés des résultats de l'enquête : l'analyse sociologique de soi-même semble difficilement acceptable par tout le monde, y compris par ceux dont le métier est d'analyser les autres », Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez et Laurent Willemez, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses* 16, 1994, p. 131.

21 Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 35-37.

différencient du reste de la population historique. L'analyse d'ensemble de notre base de données fournit une représentation simplifiée du champ historique – c'est sa raison d'être – qui ne peut donc rendre compte de l'éventuelle singularité de certains sous-groupes relativement restreints formés autour d'un champ d'étude spécifique : en l'état la base de données n'est pas suffisamment complète pour mettre en lumière et interpréter les caractéristiques qui seraient propres à de telles sous-populations, et qui les distingueraient au sein de l'ensemble de la communauté historique<sup>22</sup>.

## L'instauration de l'habilitation à diriger des recherches et la transformation de l'accès au professorat

Le mémoire de synthèse des activités scientifiques est un exercice académique et un passage obligé dans le parcours des enseignants-chercheurs souhaitant devenir professeurs des universités. L'analyse de ces textes rend ainsi nécessaire la compréhension de la place de l'habilitation dans les parcours historiques, et la base de données peut ici s'avérer utile. Le diplôme de l'habilitation à diriger des recherches est mis en place en 1984 – voir le chapitre 1 – et les premières habilitations en histoire sont soutenues au tournant des années 1980 et 1990. L'exercice se substitue dans le parcours historique au doctorat d'État, à la suite duquel devenait possible la nomination au poste de professeur, et il s'accompagne d'une refondation d'un Conseil national des universités, autorité nationale délivrant la qualification au poste de maître de conférences (MCF) à la suite de la soutenance de thèse de doctorat (dite « nouveau régime ») et la qualification au poste de professeurs des universités (PU) à la suite de la soutenance de l'habilitation. Plus de trente ans après la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, et à l'heure où elle est plus que jamais remise en cause<sup>23</sup>, on peut donc se demander ce qu'elle a changé dans l'organisation de la discipline d'une part, et dans les parcours historiens d'autre part.

---

22 Lors du colloque Histinéaires organisé en juin 2019, Pierre Boilley soulignait ainsi la spécificité des profils des historiens africanistes. On peut aussi penser, par exemple, que l'analyse de la sous-population des spécialistes d'histoire des sciences laisserait apparaître des cursus de formation spécifiques, et celle des spécialistes d'histoire des femmes révélerait une distribution genrée sensiblement différente de l'ensemble de la communauté. Mais de telles études prosopographiques restent à faire.

23 C'est en particulier le cas pour la procédure de qualification par le CNU. Déjà attaquée par un amendement (finalement retiré) visant le projet de loi « Transformation de la fonction publique » en 2019, la procédure de qualification a été fortement remise en cause par la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 sur la « programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 » : celle-ci autorise les établissements publics d'enseignement supérieur « à déroger pour un ou plusieurs postes à la nécessité d'une qualification des candidats reconnue par l'instance nationale » pour les postes de maître de conférences et supprime l'étape de la qualification pour les postes de professeur (lorsque les candidats sont maîtres de conférences titulaires).

## Du doctorat d'État à l'habilitation à diriger des recherches

Par le rôle qu'elle joue dans l'accès au professorat, l'habilitation à diriger des recherches apparaît manifestement comme un dispositif de substitution au doctorat d'État, en partie créé pour éviter les lourdeurs et assouplir les exigences de la thèse de doctorat d'État. Celle-ci apparaît en effet comme l'un des principaux facteurs de ralentissement des carrières, en particulier en histoire où elle prend des proportions considérables. Les réformes des parcours universitaires engagées au début des années 1980 sont ainsi en partie justifiées par la nécessité de faciliter le « renouvellement régulier du corps enseignant » qui, comme le signale entre autres le rapport Quermonne de 1981, pose alors problème<sup>24</sup>.

Le constat n'est pas nouveau. L'administration avait d'abord répondu par des réformes successives visant à assouplir les règles encadrant le doctorat d'État (modification des contraintes sur l'impression, suppression de la thèse secondaire, possibilité de présenter une thèse sur travaux, etc.) et par l'introduction de la thèse de troisième cycle – apparue dès la fin des années 1950 mais qui a peiné à s'imposer en histoire<sup>25</sup>. La création parallèle d'un nouveau statut d'enseignant non-titulaire, celui de maître-assistant, au début des années 1960, visait à faire face à l'explosion de la démographie universitaire qui « rend[ait] impossible le recrutement au même rythme de professeur de rang magistral, l'exigence de la thèse d'État demeurant accablant, en particulier dans les disciplines littéraires<sup>26</sup> ». Mais, à la veille de Mai 68, le problème persiste, et selon Georges Amestoy, conseiller pour l'enseignement supérieur du ministre Christian Fouchet, il relève davantage de la coutume que du droit :

Si les instructions sont claires et satisfaisantes, la pratique continue de faire des thèses d'État, des « monuments » qu'il serait souhaitable, non pas de mutiler, mais de réduire à l'échelle du premier ouvrage qu'il est possible de demander à un futur « architecte en littérature », les chefs-d'œuvre devant venir ensuite<sup>27</sup>.

Aussi, ajoute-t-il, « la “pratique” des thèses actuelles fait des maîtres des facultés des lettres ceux qui deviennent le plus tard, en moyenne d'âge, maîtres de conférences et professeurs titulaires de faculté, par suite de l'ambition, peut-être excessive, de valeur, du doctorat d'État ès lettres<sup>28</sup> ».

24 *Étude générale des problèmes posés par la situation des personnels enseignants universitaires* (Rapport Quermonne), Paris, CNDP, 1981. Sur la question, on peut renvoyer à Françoise Mayeur, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 », in *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, « Annales littéraires de l'Université de Besançon » (n° 550), 1995, p. 71-88.

25 Pierre Toubert raconte par exemple comment, au début des années 1960, Édouard Perroy lui déconseille de préparer ce qui est alors considérée comme « la thèse du pauvre ». Entretien de Vincent Heimendinger avec Pierre Toubert (Paris, 5 février 2019).

26 Yves Verneuil, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, p. 287.

27 Georges Amestoy, *Les universités françaises*, Paris, Éducation et gestion, 1968, p. 198.

28 *Ibid.*, p. 193.

Dès lors, la fin du doctorat d'État marque un changement majeur au sein de la communauté historique. Peut-on pour autant parler de rupture en 1984 ? Les cohortes d'historiens nés dans les années 1930 et 1940 sont bien les dernières à se soumettre majoritairement au régime de la thèse d'État, mais les historiens déjà inscrits au moment de la promulgation du décret de 1984 ont été laissés libres de poursuivre leur thèse, dont les dernières ont ainsi été soutenues dans les années 2000. Parallèlement, les premières habilitations à diriger des recherches sont soutenues dans un climat d'incertitude fort, dont se fait écho le débat dans les pages de la revue *Vingtième siècle* en 1995, qui fait suite à la publication de l'article au titre provocateur d'Antoine Prost « Faut-il rétablir la thèse d'État ?<sup>29</sup> ». Le flou des textes qui encadrent l'habilitation fait craindre une chose et son contraire : la transformation de l'habilitation en une seconde thèse, d'ampleur proche de la thèse de doctorat d'État ; ou des tendances, à l'échelle locale sinon nationale, à la baisse des exigences.

Si l'apparition de l'habilitation a donc sans aucun doute eu un impact important sur la discipline, l'on peut se demander quels effets visibles elle a eus sur les carrières historiques : comment la réforme de 1984 a-t-elle été mise en œuvre au sein de la discipline historique ? Quelle place occupe l'habilitation dans la carrière en comparaison avec le doctorat d'État ? Est-elle parvenue à assouplir les exigences pesant sur le recrutement des professeurs ? L'habilitation à diriger des recherches se situe-t-elle, comme le présentait Jean-Jacques Becker en 1996, « approximativement entre la thèse de troisième cycle et la défunte thèse d'État<sup>30</sup> », ou bien s'est-elle substituée à la thèse de doctorat d'État dans le déroulement des carrières ? A-t-elle remis en cause l'organisation de la discipline ? L'analyse de notre base de données permet d'apporter des premiers éléments de réponse à ces questions.

## Quand soutenir son habilitation ? L'âge des candidats à l'habilitation

Selon nos données, l'âge lors de la soutenance de l'habilitation est de 45,5 ans et reste relativement stable en fonction des périodes de spécialisation entre 44 et 46 ans – même si on observe que les spécialistes des périodes ancienne et médiévale (section 21) sont en moyenne légèrement plus jeunes lors de la soutenance de l'habilitation que leurs homologues modernistes et contemporanistes [voir tableau 6].

---

29 Antoine Prost, « Faut-il rétablir la thèse d'État ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 47, 1995, p. 191-193, auquel répond l'article de Jean-Jacques Becker, « À propos de la thèse d'État et de quelques problèmes connexes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 49, 1996, p. 158-159. On peut aussi mentionner le débat ayant eu lieu en 1997 au sein de l'AHCESR dont témoigne le *Bulletin d'information* 15 de l'association, reconstitué en 2019 par Claire Lemerrier et disponible en ligne : [https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/870/files/2019/12/AHCESRbull15\\_mai1997.pdf](https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/870/files/2019/12/AHCESRbull15_mai1997.pdf).

30 Jean-Jacques Becker, « À propos de la thèse d'État et de quelques problèmes connexes », art. cit., p. 158-159.



L'analyse de l'âge à la soutenance en fonction des trois décennies que couvre notre enquête semble révéler une augmentation progressive – quoique relativement faible – de l'âge moyen à la soutenance [voir tableau 7]. Comme nous l'avons déjà signalé, il faut néanmoins prendre cette donnée avec précaution, et ce d'autant plus que les discours internes à la corporation fournissent de nombreux éléments susceptibles de justifier cette augmentation. Certains témoignent d'un renforcement des attendus vis-à-vis de l'habilitation (notamment à propos des mémoires de synthèse que nous avons étudiés) ; d'autres pointent aussi la transformation du métier et une augmentation des charges administratives et pédagogiques susceptible de freiner la préparation de l'habilitation ; on pourrait également penser que la raréfaction du nombre de postes de professeur n'encourage pas à une soutenance rapide de l'habilitation<sup>31</sup>. Il est en réalité difficile de pouvoir statuer sur ce possible vieillissement des candidats à l'habilitation. En effet, on observe sur la même période une augmentation de l'écart-type et une augmentation de l'étendue, l'âge maximum lors de la soutenance ne cessant d'augmenter, tandis que l'âge minimum reste de 34 ans. Le vieillissement apparent des candidats à l'habilitation relève donc en grande partie d'un effet de structure : les historiens de plus de cinquante ans avaient souvent déjà soutenu une thèse d'État, ou ont soutenu, parfois bien après la mise en place de l'habilitation, celle qu'ils avaient engagée avant 1984<sup>32</sup>.

Tableau 6. Âge de soutenance de l'habilitation à diriger des recherches en fonction des périodes de spécialisation (243 individus)

Périodes de spécialisation		Moyenne de l'âge lors de la soutenance	Nombre de soutenances
Ancienne	Femmes	47,3	12
	Hommes	42,1	12
	Total	44,7	24
Médiévale	Femmes	44,9	16
	Hommes	44,0	23
	Total	44,3	39
Moderne	Femmes	46,7	20
	Hommes	45,2	26
	Total	45,9	46
Contemporaine	Femmes	46,4	50
	Hommes	45,5	84
	Total	45,8	134
Total	Femmes	46,3	98
	Hommes	44,9	145
	Total	45,5	243

Source : corpus Histinéaires.

31 Ces arguments ont ainsi été discutés lors de la table-ronde « Quel statut pour l'habilitation à diriger des recherches ? » clôturant le colloque Histinéaires (13-14 juin 2019) : discussion animée par Bertrand Müller avec Alexandre Fernandez, Élisabeth Lalou, Sophie de Ruffray, François-Joseph Ruggiu et Jean-François Sirinelli.

32 Aucune tendance ne se dégage non plus des données du MESR sur l'âge moyen lors du recrutement en tant que professeur d'université dans les sections 21 et 22 entre 2002 et 2015.

Tableau 7. Âge de soutenance de l'habilitation à diriger des recherches en fonction des décennies (230 individus)

Années des soutenances	Âge moyen	Écart-type	Min – max	Nombre de soutenances par période
1992-2000	44,7	5,6	34-54	27
2001-2010	45,1	6,0	34-59	132
2010-2018	46,4	6,3	34-66	84
Total général	45,5	6,1	34-66	243

Source : corpus Histinéaires.

Notre échantillon ne permet donc pas de dégager une tendance claire quant à l'évolution de l'âge à la soutenance de l'habilitation depuis les années 1990 ; il est néanmoins intéressant d'essayer de comparer nos données avec l'âge de soutenance du doctorat d'État. En effet, la suppression de la thèse d'État a-t-elle permis de diminuer l'âge des candidats au professorat ? Là encore, les données manquent pour pouvoir apporter une réponse définitive à cette question, mais l'analyse du *Répertoire des historiens français de la période moderne et contemporaine* de 2000 laisse apparaître que l'âge moyen des soutenances de doctorat d'État était environ de 44 ans<sup>33</sup>, contre 45,8 pour les historiens des deux mêmes périodes de spécialisation dans notre base. Nos données semblent donc suggérer que le passage du doctorat d'État à l'habilitation à diriger des recherches n'a pas engendré une diminution de l'âge moyen des candidats au professorat dans la discipline historique – ni, *a fortiori*, une diminution de l'âge moyen d'accès au professorat qui est, pour la période 2002-2019, de 47,1 ans pour la section 21 et de 47,9 ans pour la section 22<sup>34</sup>.

La base de données permet également de mettre en lumière un écart de plus d'un an entre les historiens et les historiennes quant à l'âge moyen de soutenance, écart qui est toujours dans le même sens quelle que soit la période de spécialisation. Comme c'était déjà le cas pour le doctorat d'État, que les historiennes soutenaient en moyenne avec deux ans de plus que les historiens, les femmes ont soutenu en moyenne leur habilitation plus tardivement que les hommes sur la période couverte par notre base de données. Il faut cependant noter que cet écart s'est progressivement réduit, de plus de quatre ans pour les 28 habilitations soutenues dans la décennie 1990 à deux ans pour

33 Pour 512 individus : 43,6 ans pour les 410 hommes, 45,8 ans pour les 102 femmes. Calculs réalisés à partir du *Répertoire des historiens français de la période moderne et contemporaine*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

34 Calculs réalisés à partir des rapports « Bilans des origines des enseignants-chercheurs recrutés » (2002-2014) et « Trajectoire professionnelle des enseignants chercheurs recrutés lors de la campagne » (2015-2019), disponibles en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>.

les 135 habilitations soutenues entre 2001 et 2010, jusqu'à s'inverser dans la dernière période puisque, pour les 86 habilitations soutenues entre 2011 et 2018, les historiennes (34) les ont soutenues en moyenne à un âge légèrement inférieur à celui des historiens (52), 46,2 ans contre 46,5 ans. Si une tendance semble donc se dessiner, il faudrait là encore disposer d'une base plus complète pour pouvoir affirmer qu'il n'y a désormais plus en moyenne d'écart d'âge à la soutenance des habilitations entre les historiens et les historiennes.

## Où soutenir son habilitation ?

### Les lieux de consécration de la discipline historique

Il est aussi particulièrement intéressant de se pencher sur les lieux de soutenance de l'habilitation. En effet, le passage de la thèse d'État à l'habilitation à diriger des recherches s'est-il accompagné d'un déplacement des lieux de consécration des parcours historiques ? Comme le souligne Emmanuelle Picard, la centralisation et le déséquilibre entre Paris et la province est l'une des principales caractéristiques de la discipline historique en France, et aussi l'une de ses constantes depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle : « C'est à Paris que se concentrent les lieux de savoir et de recherche les plus prisés de la discipline<sup>35</sup> ». Si l'hégémonie parisienne s'infléchit à partir de la fin des années 1960 – par une dispersion sur le territoire national à la fois des structures de recherche et des institutions d'enseignement de l'histoire –, Paris reste la place dominante de l'histoire en France. Cette situation était particulièrement visible à travers l'analyse des lieux de soutenance des thèses de doctorat d'État : le *Répertoire raisonné des doctorats d'État en cours* de 1980 indique ainsi que plus de 60 % des doctorats d'État déposés en histoire l'étaient dans l'une des universités ou écoles parisiennes [voir tableau 8]<sup>36</sup>. Le *Répertoire des historiens français de la période moderne et contemporaine* fournit un autre indicateur de cette centralité de Paris : parmi les personnes recensées, 69 % des titulaires d'un doctorat d'État l'ont soutenu dans une institution parisienne. Or l'analyse des données sur l'habilitation issues de notre corpus témoigne de la persistance, au-delà du diplôme du doctorat d'État, de cette centralité parisienne, et, qui plus est, dans des proportions très similaires : en effet plus de 70 % des habilitations du corpus sont soutenues dans les institutions parisiennes<sup>37</sup> [voir tableau 8].

35 Emmanuelle Picard, « Enseignement supérieur et recherche », in Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt, dir., *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, vol. 1, p. 126-136.

36 Un chiffre qui était sans doute supérieur dans les décennies précédentes : selon les chiffres de Georges Amestoy, sur les 75 thèses de doctorat d'État soutenues dans les facultés de lettres en 1965, 65 l'ont été à Paris, 3 à Toulouse, 2 à Grenoble et à Rennes, 1 à Lille, à Poitiers et à Strasbourg (Georges Amestoy, *Les universités françaises*, op. cit., p. 193).

37 Ces chiffres sont très proches de ceux que nous avons pu obtenir à partir de l'analyse des listes de qualifications de la 22<sup>e</sup> section du CNU entre 2012 et 2015 où, sur les 182 habilitations soutenues en France, 70 % l'étaient dans une institution parisienne (et 24 % à Paris 1).

Tableau 8. Comparaison entre les lieux de préparation et de soutenance des doctorats d'État et les lieux de soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

		Inscription doctorat d'État (1980)		Soutenance doctorat d'État (2000)*		HDR Corpus Histinéaires	
Paris	Total	778	62 %	358	71 %	163	73 %
	dont Paris 1	313	25 %	117	23 %	68	30 %
	dont Paris 4	228	18 %	88	17 %	33	15 %
Province		475	38 %	145	29 %	35	27 %
Total		1253		503		223	

Sources : corpus Histinéaires ; *Répertoire raisonné des doctorats d'État en cours*, tome 1, Lettres et sciences humaines, Paris, CNRS, 1980 ; *Répertoire des historiens français de la période moderne et contemporaine*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

\* Ces données ne concernent que les historiens modernistes et contemporanéistes.

Par ailleurs la centralisation des études historiques en France n'est pas seulement géographique, elle est aussi institutionnelle<sup>38</sup>. On relève ainsi l'importance toute particulière dans notre base de données de l'Université Paris 1, loin devant les autres institutions (dont Paris 4, EHESS, IEP Paris, Paris-X-Nanterre ou Paris 7 pour la région parisienne, et quelques universités de province comme Lyon ou Aix-Marseille). Or là encore, on observe une forte stabilité de cette géographie disciplinaire puisqu'on retrouve parmi les principaux lieux de soutenance d'habilitation les institutions au sein desquelles étaient préparés et soutenus la plupart des doctorats d'État.

L'analyse des données issues de notre base n'est évidemment pas suffisante pour pouvoir évaluer l'impact du passage de la thèse de doctorat d'État à l'habilitation à diriger des recherches sur la discipline historique et sur les carrières des historiens. Les quelques éléments de comparaison réunis ici laissent cependant apparaître, derrière la rupture réglementaire, une continuité dans la structuration de la discipline. Celle-ci peut s'expliquer aisément par l'inertie des pratiques d'organisation de la communauté – « nous parlons d'un milieu professionnel qui continue à appeler "nouveau régime" le régime des thèses que [la "loi Savary"] de 1984 institua<sup>39</sup> » – et par la permanence des principales institutions de régulation. Ces facteurs internes ne doivent pour autant pas dissimuler le poids prépondérant de facteurs externes, et en particulier de l'augmentation depuis la fin des années 1990 du taux de pression – ratio entre le nombre de candidats et le nombre de postes. Si la mise en place de l'habilitation à diriger des recherches n'a pas complètement bousculé l'organisation de la discipline, la fin du doctorat d'État s'inscrit dans une série de réformes qui ont changé profondément les cadres de l'institution

38 Emmanuelle Picard, « France », in Ilaria Porciani et Lutz Raphael, dir., *Atlas of European Historiography. The Making of a Profession 1800-2005*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010, p. 131.

39 P. Boucheron, 2009.

universitaire hérités de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont modifié le profil des cursus des formations et parcours professionnels des historiens dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. L'étude de l'échantillon des auteurs du corpus Histinéaires permet d'observer ces transformations.

## L'exploration des carrières historiennes

La base Histinéaires comprend des données sur la formation et sur la carrière des auteurs du corpus. Celles-ci sont à prendre avec précaution parce qu'elles ne concernent qu'un échantillon de la communauté académique des historiens, et parce que ces rubriques ont été inégalement complétées. Elles permettent toutefois de confirmer certaines intuitions quant à des traits saillants de la communauté historique, et amènent à poser de nouvelles interrogations et à lancer de nouvelles hypothèses, que des analyses complémentaires pourront éprouver.

### Comment devient-on historien ?

#### La formation au métier d'historien

La formation historique française se caractérise par sa remarquable stabilité dans le temps, en partie du fait de la permanence du lien très étroit entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Si le système universitaire a profondément changé et que les effectifs se sont démultipliés, il semble ressortir depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une même voie d'accès royale à la profession historique : elle passerait par les classes préparatoires, par l'École normale supérieure de la rue d'Ulm puis par l'agrégation, avant l'inscription en thèse d'histoire. Ce parcours n'est bien évidemment pas le seul possible : au fil des décennies, d'autres institutions s'imposent progressivement comme des lieux de formation importants, telles que l'École des chartes, les autres écoles normales supérieures<sup>41</sup>, Sciences Po Paris mais aussi, bien sûr, les universités qui rassemblent la majeure partie des étudiants et constituent de fait un passage obligé dans la formation historique<sup>42</sup>. Retrouve-t-on ces principaux éléments dans la base de données ?

40 Sur les transformations des cadres réglementaires de la profession académique, il faut se référer au mémoire inédit de l'habilitation d'Emmanuelle Picard : « La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines », Mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne., 2020. Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02498327>. Voir en particulier le chapitre 1.

41 Une analyse diachronique plus fine de la base de données pourrait probablement laisser apparaître le poids décisif dans la formation historique pris par les ENS de Fontenay et de Saint-Cloud, rassemblées en 1986, et dont la section de lettres et sciences humaines a déménagé à Lyon en 2000.

42 Autant de lieux déjà identifiés lors de l'analyse menée sur la formation des cohortes historiennes nées dans les années 1930 : voir Vincent Heimendinger, « Vers une histoire

Elle confirme d'abord le poids très important des classes préparatoires, par lesquelles seraient passés au moins 47 % des auteurs<sup>43</sup>. Ce passage n'est évidemment pas systématiquement suivi par l'entrée dans une École normale supérieure (ou à l'École des chartes<sup>44</sup>), mais la base de données compte plus de 78 normaliens (toutes écoles normales confondues) – soit plus de 32 % des 243 auteurs pour lesquelles on dispose d'informations sur la formation<sup>45</sup> –, ce qui révèle la très forte présence de l'institution dans le milieu académique historique. Le lieu principal de la formation historique reste cependant l'université – même pour les normaliens, la « formation "maison" se double de cours à la Sorbonne<sup>46</sup> », rappelle François Audigier. L'analyse des lieux de formation, quoique les données soient à prendre avec précaution, reflète là encore la centralité des institutions parisiennes : près de 64 % des diplômés de maîtrise et de DEA et équivalent<sup>47</sup> ont été soutenus en région parisienne et 30 % dans la seule Université de Paris 1. Cette tendance n'interdit pas l'existence de parcours de formation entièrement suivis dans des universités de province<sup>48</sup>. L'analyse des CV révèle, comme attendu, le primat de la discipline historique dans la formation, mais laisse apparaître des « réorientations » vers l'histoire<sup>49</sup> ou des cursus menés en parallèle dans d'autres disciplines (en langues par exemple, notamment pour les futurs spécialistes d'aires géographiques non francophones) ou dans des formations pluridisciplinaires, comme les classes préparatoires mais aussi les instituts d'études politiques, fréquentés par une vingtaine d'auteurs<sup>50</sup>. Quelles que soient les formations suivies et les institutions fréquentées, le cursus étudiant est très souvent

---

de la nouvelle histoire : la génération historique des années 1930 », in Yann Potin et Jean-François Sirinelli, dir., *Génération historique, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

43 Ce chiffre est probablement sous-évalué puisqu'une part importante des auteurs n'a pas renseigné les institutions de formation précédant le deuxième cycle universitaire. Nous avons, par exemple, considéré que l'entrée à l'ENS avait été systématiquement précédée d'un passage par les classes préparatoires, même lorsque celui-ci n'a pas été indiqué.

44 On relève la présence de 6 chartistes seulement, qui sont probablement sous-représentés, ce qui s'explique en partie par la plus faible proportion des historiens des périodes de spécialisation les plus anciennes.

45 Les informations récoltées ne nous permettent pas, en outre, de comptabiliser les auditeurs et autrices libres des ENS.

46 F. Audigier, 2013.

47 Soit 344 diplômés renseignés par 209 individus.

48 Citons, parmi d'autres, les cas de Christian Chevandier, Geneviève Massard-Guilbaud, Christel Müller ou Cécile Treffort à Lyon ; de Didier Boisson ou Marguerite Figeac-Monthus à Bordeaux ; d'Olivier Chovaux ou Thibault Tellier à Lille ; de Dominique Avon ou Nicolas Marty à Montpellier ; de Didier Foucault ou Laurent Jalabert à Toulouse ; de Jean-Marc Olivier à Besançon, de Philippe Blaudeau à Poitiers, d'Isabelle Laboulais à Rouen, de Laurent Vidal à Grenoble, de Fabien Conord à Clermont-Ferrand, ...

49 Citons, par exemple, Nathalie Kouamé qui fait un premier cycle en sociologie avant de bifurquer vers l'histoire, ou Michèle Virol qui obtient un DEUG de droit avant de commencer des études d'histoire.

50 La contribution de Bénédicte Girault ainsi que celle co-écrite par François Quint et moi-même évoquent l'influence de ces parcours pluridisciplinaires sur les pratiques historiques.

évoqué dans les mémoires de synthèse : moment de la découverte ou de la confirmation de la « vocation historique », ces années de formation – qui peuvent être vécues de manière très différenciée<sup>51</sup> – sont marquées par des rencontres déterminantes et par divers apprentissages<sup>52</sup> ; elles correspondent souvent au temps des premiers aiguillages, vers une période ou une aire géographique de spécialisation, vers certains domaines ou certaines méthodes – autant de choix (qui n’en sont pas toujours) qui marquent durablement les trajectoires intellectuelles et institutionnelles des historiens en devenir.

La base de données corrobore aussi le poids des concours de l’enseignement secondaire dans le recrutement des historiens académiques, puisqu’elle compte 176 agrégés et 70 titulaires du CAPES (dont 50 ont les deux concours) – ce qui correspond à 72 % d’agrégés et 80 % de titulaires de l’un ou/et l’autre des concours. Elle confirme donc le rôle de mécanisme de sélection des concours de l’enseignement secondaire, et d’abord de l’agrégation, pour l’accès à la profession historique. Si ce constat ne surprend pas, la part d’agrégés est cependant sensiblement supérieure à celle de l’échantillon étudié par Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre dans un article de 2015, puisque sur les 272 historiens observés, 58,8 % étaient agrégés<sup>53</sup>. On observe par ailleurs que le pourcentage d’agrégés est plus important dans la base Histinéaires parmi les jeunes générations : en effet on compte 64 % d’agrégés pour les 61 historiens nés entre 1951 et 1960, 75 % pour les 118 nés entre 1961 et 1970 et 93 % pour les 31 nés entre 1971 et 1980. Ces chiffres, qu’on ne peut expliquer par les seules variations du nombre d’admis au concours [voir *supra*, figure 4], pourraient constituer l’un des effets de la raréfaction des postes académiques proportionnellement au nombre de candidats. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, et dans un environnement d’incertitude concernant le recrutement, l’agrégation joue un rôle déterminant : elle est d’une part un signe censé attester, sinon de compétences pédagogiques générales, du moins de la capacité du candidat à préparer à son tour les étudiants aux concours de l’enseignement ; en tant que concours et étant perçue comme une étape traditionnelle du *cursus honorum* historique, elle est d’autre part un attribut d’excellence scientifique et une marque de prestige (au

51 Les souvenirs du passage par les classes préparatoires sont ainsi très différents : pour Vincent Azoulay « ces années furent loin d’être le baigne que certains se représentent, mais plutôt un formidable espace de liberté » (V. Azoulay, 2013), pour Valérie Theis « dire que ces années furent heureuses ne veut cependant pas dire que tout était parfait » (V. Theis, 2016), tandis qu’Isabelle Renaudet, qui souligne que l’« expérience en classes préparatoires a été précieuse », « n’[a] pas voulu “cuber” [...], incapable de supporter la pression à laquelle l’Institution (et surtout [elle]-même) [la] soumettaient » (I. Renaudet, 2010).

52 Sur les nombreuses évocations des « rencontres » avec des enseignants ou des camarades de promotion, voir dans ce volume la contribution de François Dosse.

53 Les 272 historiens étaient issus de trois cohortes d’enseignants-chercheurs recrutés en 1976-1977, 1986-1987 et 1996-1997. Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre, « Devenir professeur des universités : une comparaison sur trois disciplines (1976-2007) », *Revue économique* 66-1, 2015, p. 37-63.

même titre que le passage par une École normale supérieure). Ainsi conçue, l'agrégation peut servir durant le recrutement de repère naturel – rarement questionné et largement partagé – et donc de critère facilitant la sélection<sup>54</sup>. Sur cette question en particulier, une base plus complète permettrait d'évaluer plus précisément à la fois le pourcentage d'agrégés au sein de la communauté académique historique et l'évolution de ce pourcentage dans le temps.

Les données sur les cursus étudiants témoignent aussi de la formation très française des historiens de ces générations puisque seulement 3 % des diplômés de maîtrise et de DEA ont été soutenus à l'étranger. Même constat à propos des lieux de soutenance de thèse : sur les 238 indiqués, on retrouve la centralité parisienne, quoiqu'un peu moins marquée que pour les soutenances d'habilitation puisque 66 % des thèses sont soutenues à Paris (22 % à Paris 1, 11 % à Paris 4, 11 % à l'EHESS), 29 % en province (avec Lyon et Aix-Marseille en tête) et 5 % à l'étranger. Dans leurs mémoires de synthèse, les auteurs ayant soutenu leur thèse à l'étranger reviennent d'ailleurs fréquemment sur l'adaptation, quelquefois difficile, aux us et coutumes spécifiques à l'université française<sup>55</sup>.

La thèse (de troisième cycle ou « nouveau régime ») qui vient couronner le parcours de formation en même temps qu'elle marque une étape dans la carrière professionnelle le plus souvent déjà entamée, est soutenue en moyenne à 32,9 ans. Il est intéressant d'observer que l'augmentation de l'âge moyen à la soutenance de l'habilitation sur la période va de pair avec un rajeunissement des candidats à la thèse, ce qui produit une augmentation de

---

54 Christine Musselin, *Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005 notamment le chapitre 5 ; et aussi Christine Musselin, *Les universitaires*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008 : « Quelles que soient les phases précises par lesquelles les recruteurs passent, les premières étapes correspondent toutes à un processus d'élimination des dossiers. Pour cela, ils mobilisent des critères, c'est-à-dire, [...] des éléments dont la simple occurrence (ou l'absence) suffit à écarter un candidat. Dans les cinq commissions d'histoire étudiées en France, ne pas être agrégé est par exemple éliminatoire. Ces critères ont l'avantage d'être très efficaces : ils sont souvent faciles à appliquer (on a ou on n'a pas l'agrégation du secondaire), sont largement partagés entre les recruteurs et n'occasionnent donc pas de longues discussions. Ils permettent ainsi d'écarter un nombre important de dossiers » (p. 64). On pourrait se demander si la mise en place des comités de sélection par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 a modifié l'importance accordée à ce critère dans le recrutement des maîtres de conférences.

55 Plusieurs de ces historiens insistent sur les différences entre la formation historique reçue dans le pays de leurs études et celle qu'ils ont ensuite été amenés à dispenser en France : citons Guido Castelnuovo, formé en Italie, évoquant « un univers nouveau dont les us et les règles ne m'étaient connus que très imparfaitement » ; « Il y eut, certes, au départ, quelques quiproquos (il eût fallu me préciser d'emblée qu'en France, en histoire, tout exercice devrait si possible s'organiser en trois parties : une première reprise en six points était donc tombée dans un silence consterné) [...] » (G. Castelnuovo, 2013) ; Benoît-Michel Tock et Anne-Marie Helvétius, tous deux formés en Belgique (par exemple : « L'arrivée à Strasbourg m'a contraint, et ce fut une grande chance pour moi, à renouveler toutes mes habitudes, toutes mes catégories mentales ou presque. Les différences entre les systèmes universitaires belge et français sont en effet considérables, et cela dans tous les domaines. » – B.-M. Tock, 2001).



l'écart moyen entre la thèse et l'habilitation sur la trentaine d'années observées [voir tableau 9].

Tableau 9. Âge de soutenance de la thèse et de l'habilitation à diriger des recherches en fonction des décennies (230 individus)

Années de soutenance	Thèse			Habilitation			Écart moyen thèse-HDR	Nb
	Âge moyen	min-max de l'âge	Nb	Âge moyen	min-max de l'âge	Nb		
1992-2000	33,5	27-45	23	44,7	34-54	27	11,4	24
2001-2010	33,1	23-51	129	45,1	34-59	132	12,1	132
2010-2019	32,4	25-54	81	46,4	34-66	84	13,9	83
Total	32,9		233	45,5		243	12,6	239

Source : corpus Histinéaires.

La période de préparation de la thèse est aussi le temps de l'entrée dans la carrière professionnelle : or, comme on l'a vu, la mise en place de l'habilitation et de la thèse nouveau régime est allée de pair avec des réformes concernant les carrières historiennes. L'introduction de l'habilitation est contemporaine de la remise à plat, par le décret 84-431 du 6 juin 1984, du statut des universitaires désormais rassemblés au sein de deux catégories : les différents types de professeurs (à titre personnel, ex-avec chaire, sans chaire)<sup>56</sup> deviennent professeurs d'université tandis que les maîtres-assistants et une partie des assistants deviennent maîtres de conférences. Mais cette relative unification ne fait pas long feu : au cours des années 1990, l'augmentation massive des effectifs dans l'enseignement supérieur engendre la création de nouvelles universités, le recrutement d'enseignants-chercheurs mais aussi « la mise en place de nouvelles catégories de non titulaires (ATER) ou de titulaires de l'enseignement secondaire affectés dans l'enseignement supérieur (PRAG et PRCE) en même temps que se développe le recours aux chargés de cours vacataires<sup>57</sup> ». Ces évolutions transparaissent là encore dans la base de données et l'on peut se demander quels ont été les effets de ces changements réglementaires sur le profil des carrières historiennes.

56 Sur ces différents statuts, nous renvoyons à Emmanuelle Picard, « La profession introuvable », *op. cit.*

57 *Ibid.*, p. 35-37. Les ATER (pour Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) sont des agents contractuels engagés pour une durée déterminée (2 ou 4 ans maximum selon le statut) à la fois pour enseigner dans le supérieur et pour y mener leurs recherches ; les postes de PRAG (pour PProfesseur AGrégé) ou de PRCE (pour PProfesseur CERTifié) sont des postes d'enseignement dévolus à des titulaires des concours de l'enseignement secondaire nommés à titre définitif dans l'enseignement supérieur.

## L'entrée dans la carrière historique

L'entrée dans la carrière universitaire, même en période de relative ouverture des recrutements, est un long parcours dont beaucoup d'aspirants ne voient finalement pas le bout – tandis que certains décident d'entamer une carrière universitaire sur le tard. Il faut tout d'abord noter que le lien très important entre enseignement secondaire et enseignement supérieur pour la discipline historique ne se limite pas à la proportion de certifiés ou agrégés en poste dans le supérieur : le passage par l'enseignement secondaire, en particulier en début de carrière, qui était presque inconditionnel pour les universitaires avant les années 1960<sup>58</sup>, reste très courant parmi les historiens<sup>59</sup>. Dans notre base de données, 146 historiens (sur un ensemble de 241 individus) ont enseigné au moins un an dans l'enseignement secondaire, soit plus de 60 % des auteurs<sup>60</sup>. Le temps n'est plus à la « départementalisation de l'histoire de France<sup>61</sup> » où les jeunes agrégés, guidés par quelques mandarins, faisaient de leur lieu d'affectation dans l'enseignement secondaire le terrain de leurs recherches pour la thèse d'État<sup>62</sup>, mais le passage par le secondaire marque

---

58 Comme l'écrit Françoise Mayeur à propos des universitaires entre 1877 et 1968, « la carrière d'un professeur de faculté des lettres ou des sciences vient prolonger, le plus souvent, une carrière de professeur de lycée » (Françoise Mayeur, « L'évolution des corps universitaires (1877-1968) », in Christophe Charle et Régine Ferré, dir., *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985, p. 11-28). Par exemple, parmi les enseignants à la faculté des lettres de Bordeaux entre 1886 et 1968, près de 70 % étaient passés par un lycée (voir Elsa Clavel, « La faculté des lettres de Bordeaux 1886-1968 : un siècle d'essor universitaire en province », thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Bernard Lachaise, Université Bordeaux III, 2016, p. 204).

59 L'arrêté du 25 janvier 2021, qui réforme considérablement le CAPES d'histoire-géographie et tend entre autres à le dissocier assez largement de l'agrégation (à la fois par le programme, les modalités de la préparation et le calendrier), aura sans doute un effet sur la place du passage par le secondaire dans les carrières universitaires historiques.

60 Ce chiffre impliquerait qu'environ un quart des 196 titulaires de l'un des concours de l'enseignement secondaire dans la base n'ait jamais enseigné au collège ou au lycée.

61 Jacques Rougerie, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 21-1, 1966, p. 178-193.

62 Citons le cas de Pierre Barral, qui soutient en 1959 à la Sorbonne, sous la direction d'Ernest Labrousse, une thèse intitulée *Le département de l'Isère sous la Troisième République (1870-1940) : histoire sociale et politique* : « Mon maître Labrousse détenait alors une autorité rayonnante dans le domaine de l'histoire sociale. Il attirait les disciples par la vigueur de sa pensée et par l'entrain de son impulsion. Né en Charente, "bleu de l'Ouest", disait-il de lui-même, il sentait la nécessité de mieux percevoir à la base les évolutions nationales. À côté d'autres programmes, il suscita donc des monographies départementales sur le XIX<sup>e</sup> siècle : le cadre du département, qu'on jugea arbitraire, correspondait au classement des archives. Il me persuada de m'engager dans cette voie. Brandissant la petite carte du calendrier des postes, il attribuait les territoires, comme jadis Napoléon les royaumes. Georges Dupeux venait de se voir confier le Loir-et-Cher, Maurice Agulhon reçut le Var ; un peu plus tard, d'autres, qui n'aboutirent pas, le Nord et la Marne. Pour moi, son premier choix fut l'Allier, qui à ses yeux associait heureusement le foyer ouvrier de Montluçon et le syndicalisme paysan du Bourbonnais. Je sollicitai donc ma nomination au lycée de Moulins. L'inspecteur général Maurice Crouzet, qui réglait les carrières, répondit qu'il n'y avait là aucun poste libre, mais il signala une vacance à Grenoble, dont je pus profiter. J'y gagnais un meilleur lot : le sujet

durablement de très nombreuses carrières historiennes : le lieu d'exercice influence encore souvent le choix des terrains de recherche<sup>63</sup>, tandis que l'expérience de l'enseignement secondaire est constitutive dans la formation pédagogique<sup>64</sup>.

Si la pratique au sein de l'enseignement secondaire est donc largement partagée, elle renvoie à des expériences professionnelles extrêmement différentes en fonction d'abord de la durée de ce passage, qui varie d'un à plus de trente ans [voir figure 6]<sup>65</sup>. La distribution en fonction des périodes de spécialisation laisse entendre que les spécialistes de certaines périodes sont plus souvent amenés que d'autres à enseigner dans le secondaire et que la durée de ce passage varie en fonction des périodes [voir tableau 10], mais cette hypothèse serait à éprouver sur une population plus large.

---

d'études, le département de l'Isère, était plus riche encore et le séjour dans les Alpes certes plus séduisant », Pierre Barral, « Expériences d'histoire régionale », *Revue d'Alsace* 133, 2007, p. 15-21.

63 Et ce pour des raisons pratiques : avant d'en exposer les motivations scientifiques, Bernard Lachaise justifie l'approche régionale de ses recherches en précisant que « la commodité réside bien sûr dans la proximité des archives, non négligeable pour un enseignant du secondaire éloigné de Paris » (B. Lachaise, 1996). Citons parmi d'autres, les exemples de Sylvie Mouysset : « Un premier poste à Blois m'a un temps fait hésiter sur cet éventuel retour aux sources rouergates, trop éloignées de ma nouvelle résidence. [...] Ensuite, tout est allé très vite, une nomination comme titulaire académique au lycée technique Monteil à Rodez, puis comme ATER à l'Université de Toulouse-Le Mirail (1992), et enfin comme PRAG (1994) ont décidé de mon installation définitive en Midi-Pyrénées et conforté le projet d'un sujet ruthénois. » (S. Mouysset, 2006) ; de Jean-Marc Olivier : « Après avoir obtenu l'agrégation en 1988 et un poste au lycée Cuvier de Montbéliard, région la plus densément industrialisée de France, j'entreprends de nouvelles recherches en direction de la petite industrie. Bénéficiant d'un accès facilité aux archives municipales de Champagnole et fréquentant assidûment les archives départementales du Jura pendant mes vacances, je rassemble une masse importante d'informations sur toutes les formes de production manufacturière de ce premier plateau de la moyenne montagne » ; « cet espace [le Pays de Montbéliard et le Territoire de Belfort], où je séjourne pendant dix ans comme enseignant dans un lycée, présente des opportunités exceptionnelles, complémentaires de ma formation initiale d'historien de l'économie. » (J.-M. Olivier, 2008). Voir aussi S. Brunet, 2003, dans le Sud-Ouest, J.-L. Abbé, 2004, sur le Languedoc ou M. Bergère, 2013, dans le Maine-et-Loire.

64 Voir dans ce volume la contribution de Christophe Araújo et Bénédicte Girault.

65 Dans nos statistiques, nous avons agrégé les durées du passage dans l'enseignement secondaire avec celles du passage dans l'enseignement primaire, qui ne concerne que quatre individus (deux y ayant enseigné un an, un deux ans, et un huit ans) qui ont tous aussi enseigné dans le secondaire. Comme l'écrit justement l'un d'entre eux, Marc Belissa, son « itinéraire personnel d'enseignant et de chercheur n'est pas banal si j'en crois les conversations que j'ai pu avoir avec mes amis et mes collègues depuis mon entrée à l'université. En effet, si les enseignants du supérieur à avoir d'abord exercé dans le secondaire sont nombreux, ceux qui ont eu l'expérience de l'enseignement de la petite section de maternelle à l'université ne le sont pas tant que cela » (M. Belissa, 2005). Né en 1960, Marc Belissa entre à l'École normale d'instituteurs en 1978, puis enseigne en maternelle (1980-1981), en primaire (1981-1989) et dans le secondaire (1989-1998) avant d'être recruté par l'université de Nantes en 1998.

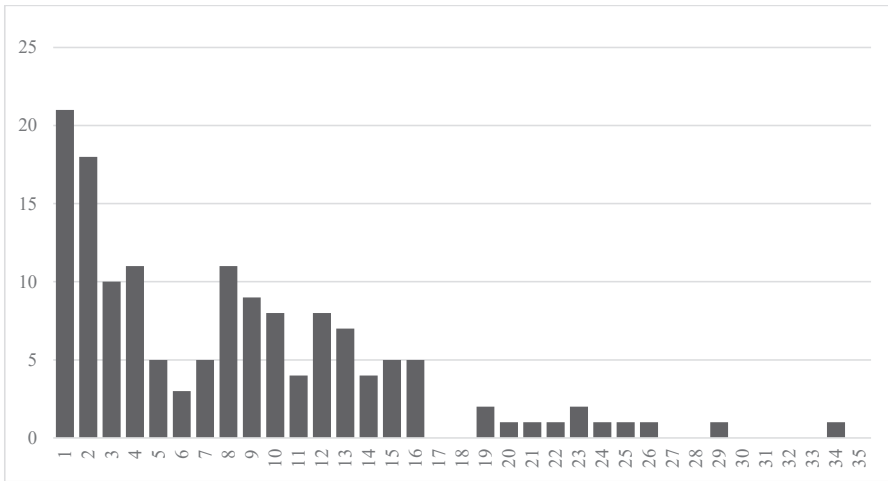


Figure 6. Années passées dans l'enseignement primaire et secondaire (146 individus), source : corpus Histinéraires.

Tableau 10. Passage dans l'enseignement primaire et secondaire en fonction des périodes de spécialisation (241 individus)

Périodes de spécialisation	Part des historiens ayant effectué un passage dans l'enseignement primaire ou secondaire	Durée moyenne du passage*	Durée médiane du passage*
Ancienne	15 sur 24 62,5 %	7,0	4
Médiévale	20 sur 38 52,6 %	5,3	2,5
Moderne	32 sur 46 69,6 %	8,1	8
Contemporaine	79 sur 133 59,4 %	9,0	8
Total général	146 sur 241 60,6 %	8,1	7,5

Source : corpus Histinéraires.

\* Les durées moyennes du passage présentées ici ont été calculées sur la seule part de l'échantillon ayant effectivement enseigné dans le secondaire (146 personnes).

La distribution de la durée de ces passages par le secondaire et l'analyse plus globale des carrières font apparaître plusieurs profils. Pour une part importante de ces historiens (60 soit plus de 40 %), ce passage par le secondaire est compris entre un et quatre ans. Celui-ci se divise parfois en plusieurs courtes périodes, l'une qui suit l'obtention de l'agrégation, les autres qui précèdent ou suivent l'obtention de la thèse. L'enseignement dans le secondaire, relativement bref, peut être alors considéré comme un « passage obligé » dans

une carrière tournée très tôt vers le supérieur. Sans surprises on observe, parmi les historiens dont le passage dans le secondaire se limite à un an ou deux, une surreprésentation des normaliens (18 sur 39) : Pierre Bataille, qui a consacré sa thèse aux parcours professionnels des normaliens, a bien montré comment, pour nombre d'entre eux, le crochet par l'enseignement secondaire en début de carrière est accepté pour « patienter [...] avant d'obtenir un poste [dans le supérieur]<sup>66</sup> ». Les normaliens ne sont cependant pas les seuls dont le passage par l'enseignement secondaire est limité : la brièveté de ce passage, pour les titulaires des concours de l'enseignement, est permise par l'obtention d'une allocation doctorale<sup>67</sup> ainsi que d'un ou plusieurs contrats de moniteur, d'ATER ou de PRAG, ou éventuellement de contrats postdoctoraux. Apparaissent ainsi des parcours professionnels où se succèdent différents contrats courts – avec parfois un retour momentané dans l'enseignement secondaire – jusqu'à l'obtention d'un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur.

On peut ensuite distinguer deux groupes d'une quarantaine d'historiens chacun pour lequel le passage par le secondaire dure entre 5 et 10 ans pour l'un et plus de 10 ans pour l'autre. Dans ces cas-là, soit les velléités de carrière dans l'enseignement supérieur ont été un temps empêchées, soit l'entrée dans le monde académique n'a pas été envisagée en début de carrière (que cette décision ait été plus ou moins contrainte)<sup>68</sup>. Le DEA puis la thèse sont alors

66 Selon les mots de l'un d'entre eux, cités par Pierre Bataille, « Des carrières ratées ? Sociogenèses et appropriations d'une bifurcation : le cas des anciens élèves des ENS enseignant dans le secondaire », *Biens symboliques/Symbolic Goods* 1, 2017. Emmanuelle Retaillaud a ainsi passé trois ans dans l'enseignement secondaire « dans l'intervalle » entre sa soutenance de thèse et son recrutement à l'université : « Les postes temporaires de titulaire sur zone de remplacement que je dus occuper dans l'enseignement secondaire n'étaient guère de nature, par leur précarité, à m'y ancrer positivement. Cette "attente" est devenue banale et dure souvent, aujourd'hui, beaucoup plus longtemps, mais j'appartiens à une génération pour qui elle n'allait pas de soi, ce qui rendait difficile de vivre comme une préparation féconde à l'enseignement les postes en pièces détachées que nous valaient notre faible ancienneté dans le corps, et la non prise en compte du diplôme de docteur dans le barème » (E. Retaillaud, 2016). Dans ses travaux sur les parcours professionnels des élèves des promotions 1981-1987 des ENS de Saint-Cloud, Fontenay et Lyon, Pierre Bataille montre « qu'en plus d'être minoritaire au sein de notre échantillon, la carrière durable dans l'enseignement secondaire est en recul parmi les promotions les plus récentes ». À ce propos, on peut signaler que, dans notre base, moins d'un normalien sur deux semble être passé par le secondaire, et parmi ces 36 normaliens la durée moyenne du passage est de 5,1 ans et la médiane de 2 ans – contre une durée moyenne de 9,1 ans et une durée médiane de 9 ans pour les 110 non-normaliens.

67 Là encore, si d'autres types de contrats doctoraux existent, le statut de normalien facilite l'obtention d'un financement doctoral : en 1985, ont été créés des contrats spécifiques pour les normaliens inscrits en doctorat, les contrats Ancien normalien doctorant (AND) qui deviennent en 1989 des contrats Assistant moniteur normalien (AMN), puis Allocation spécifique normalien (ASN) et enfin Contrat doctoral spécifique normalien (CDSN).

68 Par exemple, Pascale Goetschel (née en 1962), qui enseigne dans le secondaire de 1987 à 2000 : « D'ailleurs, à ce moment je ne me sentais pas vraiment faite pour le métier d'enseignant-chercheur. J'étais enseignante dans l'enseignement secondaire, sans être comblée par une profession que je jugeais ingrate » (P. Goetschel, 2016). La contribution, dans ce volume, de

le plus souvent préparés parallèlement à l'enseignement dans le secondaire, parfois plusieurs années après l'obtention du CAPES ou de l'agrégation : l'insatisfaction, le temps libre – voire l'ennui –, l'envie de réaliser un désir ancien sont autant de raisons avancées dans les mémoires pour expliquer cette volonté de « renouer avec la recherche<sup>69</sup> » ou de « reprendre des études<sup>70</sup> ». Ces historiens sont alors confrontés à l'éloignement entre le monde de l'enseignement secondaire et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche : plusieurs reviennent d'ailleurs dans leurs mémoires sur les difficultés que rencontre « le thésard enrôlé dans l'armée de l'Éducation nationale, loin des laboratoires et des séminaires de recherche<sup>71</sup> ». Le lien avec le supérieur est alors parfois ténu, si bien que la fréquentation de séminaires ou colloques, la participation à des enquêtes collectives ou des réseaux de recherche<sup>72</sup> ou

---

Véronique Ginouvès et Anne-Marie Granet évoque aussi ces trajectoires professionnelles où l'entrée à l'université n'était pas programmée à la fin du parcours de formation.

69 X. Daumalin (2011), P. Goetschel (2016), ou « cette première expérience de la publication d'un livre collectif m'a incité à revenir à la recherche et à l'écriture de l'histoire à laquelle je suis spécialement attaché » (G. Salinero, 2012).

70 M. Gaillard (2001), ou « j'avais donc repris mes études » (F. Delpla, 2012), « Le changement continu d'établissement et le manque de stimulation intellectuelle étaient devenus invivables. J'ai donc repris des études » (C. Delacroix-Besnier, 2007). Karima Dirèche (2012) évoque « une grande lassitude » et Félix Torres (2018) conclut son développement sur l'enseignement secondaire en écrivant : « Toutes ces années académiques, tous ces diplômes pour en arriver là ». Face aux difficultés qu'elle rencontre dans l'établissement où elle a été nommée, Marie-Madeleine de Cevins (2007) confesse : « Ma planche de salut fut l'achèvement de ma thèse, unique espoir de quitter cet environnement que j'avais fini par honnir. »

71 A. Carol, 2004. Voir aussi : « L'activité de recherche que je mène depuis que j'enseigne pourrait ne constituer qu'un hobby original, aux yeux de mes collègues de lycée. Mais c'est devenu, au fil du temps quasiment un deuxième métier qui n'est pas reconnu en tant que tel. Car pour cela, il faut être recruté par l'université ou des organismes de recherches. Pour ceux qui ne sont pas dans des processus de reproduction sociale mais d'invention sociale, cela exige un vrai "management de soi" qui s'ajoute à d'autres impératifs classiques de la vie privée. Il faut donc ajuster ou réajuster des stratégies, pour se rendre *visible* (terme qui m'intéresse, on le verra comme historien), en fréquentant les *bons* séminaires et les colloques *incontournables*, publier dans des revues *bien évaluées* » (D. Nativel, 2013) ; « J'avais le sentiment que ce monde-là n'était pas le mien. Je percevais l'univers de l'enseignement supérieur et de la recherche comme un monde lointain et hostile » (P. Goetschel, 2016).

72 Marc Bergère insiste par exemple longuement sur l'importance, pour la suite de sa carrière, de sa participation au réseau de correspondants de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) : « Constitué pour large partie de professeurs de l'enseignement secondaire, le réseau créait de fait un chaînon souvent manquant ou déficient entre secondaire et milieu de la recherche. De plus, il est indiscutable qu'il participait d'un processus de formation à la recherche par la recherche. Nombreux sont les correspondants qui, comme moi, en parallèle des enquêtes, ont engagé et soutenu des thèses voire sont entrés par la suite dans le supérieur » (M. Bergère, 2013). C'est aussi via sa participation aux enquêtes collectives de l'IHTP que Danièle Fraboulet-Rousselier, alors enseignante dans le secondaire, est encouragée par Patrick Fridenson à entamer une thèse (D. Fraboulet-Rousselier, 2004). Dans son mémoire, Nicolas Stoskopf souligne l'importance, pour sa carrière de chercheur (menée parallèlement, pendant plus de vingt ans, à une carrière d'enseignant dans le secondaire), de la grande enquête prosopographique sur les patrons du Second Empire lancée par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine autour de Dominique Barjot (N. Stoskopf, 2002). Ces exemples, parmi d'autres, montrent bien comment les grandes enquêtes collectives ont pu

L'obtention de charge de cours à l'université prennent une importance déterminante dans le passage vers une carrière académique<sup>73</sup>. L'entrée dans le supérieur correspond alors souvent à une seconde partie de carrière, voire à une seconde carrière pour le dernier groupe<sup>74</sup> : pour Alain Hugon (né en 1958), devenu maître de conférences en 1998, après plus d'une douzaine d'années d'enseignement dans le secondaire, « les premières années à l'université constituent le véritable apprentissage d'un nouveau métier, le commencement d'une nouvelle carrière, avec un chantier où il faut reconstruire de fond en comble les fondements de son métier, depuis les cours que l'on doit élaborer jusqu'à l'intelligence des mécanismes qui régissent cette communauté sourcilieuse quant à ses privilèges, où la symbolique occupe une place capitale<sup>75</sup> ».

Si le passage par le secondaire avant l'obtention d'un poste de titulaire dans le supérieur est donc largement répandu parmi les historiens professionnels, il n'est pourtant pas systématique, d'autant qu'il a tendance à retarder l'entrée dans le monde académique. Celle-ci est en revanche largement

---

constituer (et le sont encore, comme en témoigne le programme Histinéraires) des lieux de rencontre entre les historiens et les historiennes exerçant dans le secondaire et celles et ceux exerçant dans le supérieur.

73 « L'obtention d'une charge de cours à l'Université de Toulouse-Le Mirail, en 1990, a été providentielle. Confronté à nouveau au monde de la recherche, elle m'a permis de me recentrer sur l'achèvement d'un doctorat, en m'imposant un échancier » (S. Brunet, 2003) ; « Une charge de cours à l'Université François Rabelais de Tours, où j'ai été très bien accueillie et entourée par Robert Sauzet et Claude Petitfrère, m'a permis de garder le contact avec le monde universitaire et de faire mes premières armes devant de sages étudiants de Deug » (S. Mouysset, 2006) ; « Parallèlement à ce cursus, j'ai continué à enseigner, dans le secondaire cette fois-ci à partir de 1989, puis à partir de 1993, j'ai commencé à remplir des vacations à l'Université de Paris 1 et de Paris 7 à la demande de Jean-Paul Bertaud et de Florence Gauthier, me permettant ainsi de me familiariser avec l'enseignement en premier cycle universitaire » (M. Belissa, 2005) ou encore « Insensiblement, ces enseignements [vacations dans l'enseignement supérieur] me rapprochaient de l'idée que je pourrais faire, un jour, de la recherche » (P. Goetschel, 2016). Voir aussi Béatrice Touchelay qui, durant ses dix années d'enseignement des sciences sociales en lycée, prend plusieurs charges de cours d'histoire à l'université, ce qui facilite sa nomination comme PRCE en 1993 puis son élection comme maîtresse de conférence en 1997 (B. Touchelay, 2009).

74 Parfois même une troisième carrière, pour les historiens ayant rejoint l'enseignement secondaire après avoir exercé d'autres professions comme par exemple Pierrick Pourchasse qui rentre dans l'enseignement secondaire à 38 ans (après l'obtention du CAPES en 1991, puis de l'agrégation en 1994), soutient sa thèse en 2003 avant d'être recruté à l'Université de Bretagne occidentale en 2004 ; Nicolas Hatzfeld, né en 1951, qui obtient le CAPLP à 29 ans et enseigne dans le secondaire quatorze ans (1980-1994), avant de devenir ingénieur d'études (1994-2000), puis maître de conférences à l'Université d'Évry (2000-2010). Pour d'autres encore, tel François Delpla, les travaux de recherche sont menés de front avec une carrière dans le secondaire, et l'obtention des diplômes (thèse, habilitation) ne conduit pas à l'entrée dans l'enseignement supérieur : « Ma condition de professeur de lycée (dont je me suis évadé *in extremis* en 2008 après cinq années à mi-temps, pour ne plus faire que de la recherche, avant que l'âge de la retraite ne soit perturbé par un cataclysme non encore maîtrisé) m'a permis, outre des conditions de recherche que jalourent parfois à juste titre des collègues de faculté inondés de travaux d'étudiants et de tâches administratives, d'aider quelques jeunes chercheurs sur la base d'un bénévolat réciproque » (F. Delpla, 2012).

75 A. Hugon, 2009.

facilitée par l'obtention préalable de contrats à durée déterminée dans l'enseignement supérieur et la recherche : par des financements doctoraux (souvent associés à une charge d'enseignement) qui se généralisent dans les années 1980 et des postes d'ATER créés en 1988 – deux dispositifs qui, comme nous l'avons vu, ont remplacé les postes d'assistant et de maître-assistant pour permettre du côté des candidats de subsister avant la soutenance de thèse et l'obtention d'un poste de titulaire, du côté des universités de disposer d'un vivier d'enseignants et d'assurer la relève académique<sup>76</sup>. La base de données témoigne de la place prise par ces contrats dans les carrières académiques : près de la moitié de l'échantillon (118) déclare avoir occupé un poste de ce type<sup>77</sup>, pour une durée moyenne de 3,5 ans.

Pour observer l'entrée dans l'enseignement supérieur, on s'est particulièrement intéressé au premier poste de maître de conférences – ce qui concerne 201 individus dans notre échantillon, qui ont, pour près de 85 % d'entre eux, été recrutés entre 1992 et 2005<sup>78</sup>. Après l'étape de la qualification, le titulaire d'une thèse peut postuler aux postes de maître de conférences ouverts au recrutement relevant des sections dans lesquelles il est qualifié. Le passage de la thèse à l'obtention du premier poste de titulaire d'enseignant-chercheur n'est pourtant pas une simple formalité : le ratio de candidats par rapport au nombre de postes ouverts, même s'il a varié sur la période étudiée, reste toujours élevé, et la concurrence pour chaque poste est forte<sup>79</sup>.

La première conséquence de cette concurrence est le temps qui peut séparer la soutenance de thèse de l'obtention d'un premier poste de maître de conférences : on note tout d'abord l'ampleur des écarts, puisque ce délai varie de moins d'un an à vingt ans. Les différences de l'écart moyen selon les périodes de spécialisation, entre la soutenance et l'élection en tant que maître de conférences, s'expliquent d'ailleurs en grande partie par l'intervalle entre les valeurs maximales. L'écart moyen (toutes périodes confondues) de 2,6 ans entre la thèse et le premier poste de maître de conférences [voir tableau 11] apparaît sensiblement inférieur à celui de l'échantillon étudié par Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeure, qui était de 3,8 ans<sup>80</sup>, et appelle donc à de nouvelles analyses.

76 Emmanuelle Picard, « La profession introuvable », *op. cit.*, p. 282.

77 Au vu des quelques lacunes dans les trajectoires professionnelles retracées dans la base, on peut supposer que ce chiffre est sous-estimé.

78 On laisse ainsi momentanément de côté les chercheurs ayant fait toute leur carrière au CNRS ou dans d'autres établissements tels que l'EHESS.

79 Sur cette question, voir les travaux déjà cités de Christine Musselin, ou encore son article, « Peut-on parler d'égalité des chances dans les carrières universitaires en France ? », *Regards croisés sur l'économie* 16, 2015, p. 203-217.

80 Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeure, « Devenir professeur des universités », *art. cit.*



Tableau 11. Moyenne du nombre d'années entre la soutenance de thèse et le premier poste de maître de conférences (201 individus)

Périodes de spécialisation	Écart moyen	Écart-type	Min – max	Nombre d'individus
Ancienne	2,2	2,32	0-8	17
Médiévale	2,4	2,66	0-12	36
Moderne	1,5	1,45	0-7	44
Contemporaine	3,2	3,83	0-20	104
Total	2,6	3,18		201
Femmes	2,4	2,76	0-16	81
Hommes	2,7	3,44	0-20	120

Source : corpus Histinéaires.

Les données concernant l'âge d'accès au premier poste de maître de conférences révèlent là encore une grande hétérogénéité puisqu'elles s'étendent de 27 à 52 ans, avec un âge médian de 34 ans et un âge moyen légèrement supérieur à 35 ans [voir figure 7]. Comme pour l'âge de soutenance de l'habilitation, on observe un écart entre les historiens de la section 21 qui obtiennent leur premier poste de maître de conférences à un plus jeune âge en moyenne (33,5 ans) que les historiens de la section 22 (35,9 ans). Il semble que cet écart soit cependant un peu surévalué dans notre échantillon, puisque les données sur les campagnes de recrutement des maîtres de conférences entre 2002 et 2019 font apparaître un écart d'âge d'environ un an : un recrutement à 35,4 ans pour les historiens de la section 21 contre 36,5 ans pour leurs homologues de la section 22<sup>81</sup>.

78

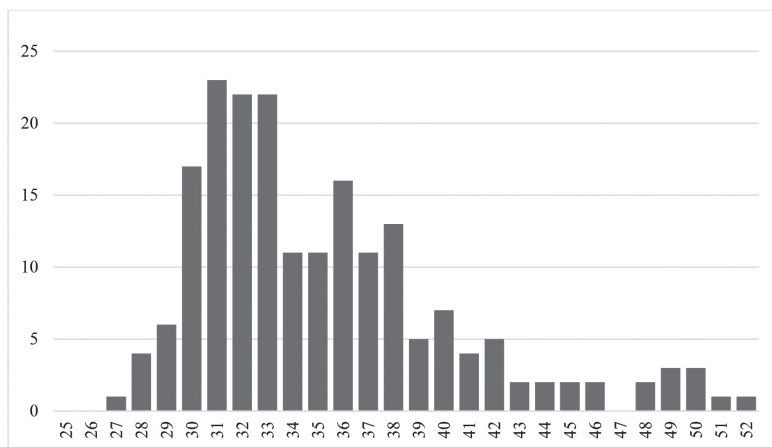


Figure 7. Distribution de l'âge du premier poste de MCF (196 individus), source : corpus Histinéaires.

On peut également s'intéresser au lieu du premier recrutement en tant que maître de conférences. La base de données ne permet pas d'évaluer les effets du

81 Calculs réalisés à partir des rapports « Bilans des origines des enseignants-chercheurs recrutés » (2002-2014) et « Trajectoire professionnelle des enseignants chercheurs recrutés lors de la campagne » (2015-2019), *op. cit.*

« localisme<sup>82</sup> » ; tout au plus peut-on relever que le recrutement local (recrutement en tant que maître de conférences dans l'établissement dans lequel le candidat a soutenu sa thèse) représente environ 21 % des premiers postes de maître de conférences (42 sur 199) – un chiffre proche de celui calculé à partir des données ministérielles pour la période récente<sup>83</sup>.

### Des étapes à franchir : déroulé et rythme de la carrière historienne

Ces quelques données sur le début de carrière, croisées avec celles concernant le moment de l'habilitation, révèlent une forme particulière de trajectoire professionnelle. Comme l'explique Emmanuelle Picard, « les carrières universitaires ont toujours été en France, selon l'expression de Christine Musselin, des carrières organisationnelles définies par la continuité de l'activité au sein de l'organisation qu'est l'enseignement supérieur, et dont les étapes sont franchies dans un certain ordre et de façon successive<sup>84</sup> ». À travers ces données s'esquisse en effet une carrière typique, qui va de l'agrégation (âge moyen : 25,4 ans) à la thèse (âge moyen : 32,9 ans), parallèlement à des expériences d'enseignement dans le secondaire (près de 5 ans en moyenne) et dans le supérieur via des contrats à durée déterminée (1,7 an en moyenne), puis du premier poste (âge moyen pour le premier poste de maître de conférences : 35,2 ans) vers l'habilitation (âge moyen : 45,5 ans) et le professorat.

Il ne faut pourtant pas s'y tromper : ce parcours linéaire *typique* – celui de l'historien qui franchirait ces étapes dans l'ordre et en suivant le rythme moyen – est loin d'être majoritaire. L'agrégation des données dans la base et l'utilisation des moyennes ont tendance à aplanir les différences entre trajectoires professionnelles. D'une part, la prégnance des carrières organisationnelles ne doit pas faire oublier l'existence de profils plus ou moins singuliers, visibles en creux dans les statistiques présentées ci-dessus : un cinquième des historiens devenus maîtres de conférences ne sont pas titulaires d'un concours de l'enseignement secondaire tandis qu'une part non négligeable des normaliens (un sur six) passent cinq ans et plus dans le secondaire ; plus d'un dixième des maîtres de conférences le sont devenus avant 30 ans ou

---

82 Sur le sujet, on peut renvoyer au dossier « Le localisme universitaire » dans *La vie des idées*, avril-mai 2008, disponible en ligne : <https://laviedesidees.fr/Le-localisme-universitaire-1566.html>, en particulier : Olivier Godechot et Alexandra Louvet, « Le localisme dans le monde académique : un essai d'évaluation ». Voir aussi Olivier Godechot et Alexandra Louvet, « Comment les docteurs deviennent-ils directeurs de thèse ? Le rôle des réseaux disponibles », *Sociologie* 1-1, 2010.

83 On trouve un chiffre similaire (22 %) lorsqu'on calcule le taux moyen d'endo-recrutement dans les sections 21 et 22 du CNU pour la période 2008-2015. Calculs réalisés à partir des « Bilans des origines des enseignants-chercheurs recrutés » (2008-2015), *op. cit.*

84 Emmanuelle Picard, *La profession introuvable*, *op. cit.*, p. 281 sq. Emmanuelle Picard renvoie aux travaux de Christine Musselin, *Le marché des universitaires*, *op. cit.* et à ceux de Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre, « Devenir universitaire hier et aujourd'hui », art. cit.

après 45 ans... On pourrait par ailleurs multiplier les exemples de parcours *atypiques*, qu'ils se distinguent par le cursus de formation ou par la trajectoire professionnelle. D'autre part, et c'est probablement le facteur d'hétérogénéité le plus important, derrière la succession des mêmes étapes, on observe une variation importante des rythmes des trajectoires professionnelles<sup>85</sup>.

La mise en regard des données sur la formation et de celles sur les carrières permet ainsi de formuler certaines hypothèses à propos des déterminants des carrières historiennes et en particulier de leur rythme. Dans cette perspective, notre base de données peut être utilement confrontée au travail publié en 2015 par Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre sur les déterminants de l'accès au professorat dans trois disciplines (sciences de gestion, histoire et physique)<sup>86</sup>.

Comme l'ont relevé les trois sociologues, il faut tout d'abord souligner l'importance des effets de contexte sur le déroulé des carrières historiennes : « Plus que le niveau de performance des candidats au professorat, ce sont [...] les variations du taux de pression au concours année après année, qui semblent en premier lieu réguler les chances d'accès<sup>87</sup> ». Christine Musselin en parle d'ailleurs comme de la première source d'inégalités des chances dans les carrières universitaires puisque « deux personnes ayant le même dossier mais se présentant à deux moments différents n'ont pas des chances identiques d'obtenir un poste<sup>88</sup> ». On ne saurait donc trop insister sur le poids de la démographie et des décisions étatiques de recrutement : les vagues successives de fermeture et d'ouverture forment des cycles de recrutement qui favorisent certaines cohortes au détriment d'autres, et ont ainsi une influence déterminante sur le déroulé des carrières historiennes<sup>89</sup>. Notre

---

85 Cette hétérogénéité est visible entre autres dans le tableau 11 ou la figure 7.

86 Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre, « Devenir professeur des universités », art. cit.

87 *Ibid.*, p. 61.

88 Christine Musselin, « Peut-on parler d'égalité des chances dans les carrières universitaires en France ? », art. cit.

89 Plusieurs mémoires témoignent de cette « inégalité des chances », dont celui de Pierre Fröhlich : « En 1992, nous étions 180 agrégés, dont un bon nombre sont devenus universitaires. Plus de la moitié n'auraient pas le concours aujourd'hui, par simple effet de la réduction drastique du nombre de postes ouverts. Ces collègues ne mériteraient-ils plus d'entrer à l'université ? Ne faut-il pas au contraire en conclure que l'exigence de l'obtention de l'agrégation pour recruter un maître de conférences à l'université n'est plus tenable ? [...] Quel que soit le jugement que l'on porte sur ces évolutions, la situation a radicalement changé et les universitaires doivent en tirer toutes les conséquences en changeant de paradigme dans leurs critères de sélection des collègues » (P. Fröhlich, 2011). Des propos qui rappellent ceux tenus par la « génération historique » entrée dans la profession dans les années 1960 : François Furet (né en 1927) ouvre la préface de son livre *L'atelier de l'histoire* en écrivant « Les historiens de ma génération ont eu la vie heureuse. Ils ont trouvé facilement des emplois universitaires, ils ont eu du temps pour lire et pour écrire ... » (François Furet, *L'atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1982, p. 5) ; tandis que Pierre Toubert (né en 1932) évoque la « facilité d'existence professionnelle » partagée avec sa génération pour laquelle « les horizons étaient ouverts » : « on a été une génération très favorisée parce que on était

analyse semble également montrer la pertinence de prendre en compte les différences de rythme dans les carrières en fonction des périodes de spécialisation : nos données semblent ainsi suggérer que les carrières sont un peu plus rapides pour les spécialistes des périodes anciennes (section 21). Si cette hypothèse reste à vérifier pour un échantillon plus large, elle pourrait s'expliquer par un taux de pression un peu moins élevé pour les postes relevant de la 21<sup>e</sup> section<sup>90</sup>. Les variations du rythme des carrières historiques renvoient donc à des différences, temporelles et sous-disciplinaires, dans les conditions de recrutement, mais elles sont également déterminées par des différences dans les profils des historiens.

En effet, au-delà de la prépondérance des effets de contexte, Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre repèrent d'autres facteurs. Elles soulignent l'importance de la production scientifique, et identifient l'influence de facteurs individuels, de facteurs institutionnels et d'effets de réseaux. Même si notre base de données ne permet pas de le confirmer, il semble incontestable que la production scientifique (en qualité et en quantité) soit un facteur déterminant dans l'avancement de la carrière historique. Mais ce constat ne doit pas interdire de poser la question de l'influence d'autres facteurs qui peuvent agir sur l'accès à la profession et sur les carrières historiques.

De nombreuses études ont ainsi mis en avant les inégalités de genre dans le milieu académique<sup>91</sup>. Les raisons de ces inégalités seraient multiples, et, au-delà des cas de discrimination directe, elles relèvent souvent d'effets indirects dont il est difficile de mesurer précisément le poids de chacun : « moindre productivité scientifique des femmes, division du travail qui alloue aux femmes les tâches plus collectives, orientation des femmes vers les sujets moins porteurs, poids des tâches ménagères et familiales, perceptions sexuées de la réussite, autocensure, etc. »<sup>92</sup>. En 2002, Fabrice Virgili écrivait :

La difficulté de concilier vie professionnelle et familiale demeure une préoccupation que les hommes ne partagent encore que timidement. Résumé

---

encore relativement peu nombreux et que les créations de postes se sont multipliées à la vitesse grand V dans cette décennie-là » (entretien de Vincent Heimendinger avec Pierre Toubert, Paris, 5 février 2019). Voir Christian Delacroix et Patrick Garcia, « Une génération heureuse ? », in Yann Potin et Jean-François Sirinelli, dir., *Généralisations historiques, op. cit.*, p. 193-214.

90 Dans les dernières années, le ratio entre le nombre de qualifiés et le nombre de postes ouverts (MCF et PU) est systématiquement supérieur en section 22 par rapport à la section 21 d'après les « Bilans et notes d'informations relatifs aux campagnes de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs » (2001-2016), <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98073/recrutement-pr-et-mcf-archives.html>.

91 Parmi d'autres études : Isabelle Backouche, Olivier Godechot et Delphine Naudier, « Un plafond à caissons : les femmes à l'EHESS », *Sociologie du travail* 51-2, 2009, p. 253-274 ; Frédérique Pigeyre et Mareva Sabatier, « Les carrières des femmes à l'université : une synthèse de résultats de recherche dans trois disciplines », *Politiques et management public* 28-2, 2011, p. 219-234.

92 Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre, « Devenir professeur des universités », art. cit., p. 44.

dans la formule « faire un enfant ou une habilitation », le choix semble se poser davantage aux historiennes qu'à leurs collègues masculins<sup>93</sup>.

Or, ces inégalités transparaissent assez peu dans notre base de données : si on a noté que l'âge moyen à la soutenance de l'habilitation des historiens était inférieur à celui des historiennes, les âges moyens des historiennes lors de l'obtention de l'agrégation, de la thèse ou du premier poste de maître de conférences sont inférieurs de quelques mois à ceux des historiens. Peut-on en déduire l'absence de discrimination de genre dans les carrières historiennes ? Il faut ici rappeler que la base de données ne donne pas une image de la communauté historienne dans son ensemble mais d'une partie seulement, et précisément des historiens au seuil du professorat, le faite de la carrière historienne : les historiennes de la base sont ainsi précisément celles qui ont franchi avec succès toutes les étapes antérieures de la carrière, malgré les éventuelles discriminations directes mais surtout les discriminations indirectes qui entraînent la diminution progressive de la part des femmes lors du passage des étapes successives<sup>94</sup> – entre 2007 et 2012 les femmes représentaient 47 % des maîtres de conférences recrutés et 38 % des professeurs des universités recrutés dans les sections 21 et 22<sup>95</sup>. Dès lors, on pourrait considérer ces données, qui témoignent d'un début de carrière plus rapide des historiennes,

93 Fabrice Virgili, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 75, 2002, p. 11-12. La question de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale apparaît dans quelques mémoires – « l'éloignement géographique difficilement compatible avec la vie familiale » est par exemple une des « raisons [...] parfaitement avouables » pour repousser un projet de recherche dans P. Chastang, 2011 – et pas seulement dans des mémoires d'historiennes (par exemple F. d'Almeida, 2007 ou V. Azoulay, 2013). La question est cependant développée principalement par des femmes. Par exemple, Nadine Vivier lorsqu'elle raconte ses difficultés face à la thèse : « ce doute explique que je me sois laissé accaparer par les charges d'enseignement et celles de la famille. Monsieur Vigier savait encourager ses étudiants, mais il estimait aussi que, pour une femme, assumer ses obligations maternelles était prioritaire. Il m'évita ainsi tout remords. » (N. Vivier, 1997). Marie-Madeleine de Cevins souligne la différence entre les « conditions particulièrement confortables » du début de la thèse (« l'Agrégation en poche, il me restait un an à l'ENS, sans aucune charge d'enseignement ») qui lui permettent de mener ses recherches en Hongrie, et les années suivantes : « mes obligations d'Allocataire moniteur normalien(ne) et, surtout, la naissance de mon premier enfant me contraignirent à espacer mes séjours en Hongrie. S'y ajouta de l'été 1992 à l'été 1994 un éloignement géographique maximal : je suivis mon époux, muté dans la brousse néo-calédonienne, à l'autre bout du monde » (M.-M. de Cevins, 2007). Judith Rainhorn, lorsqu'elle évoque le « dilemme féminin contraint entre production – le travail – et reproduction – la famille » sur lequel elle a travaillé, précise en note : « un écartèlement que je vis, quotidiennement, depuis le début de mon parcours professionnel, au cours duquel sont nés mes quatre enfants » (J. Rainhorn, 2015). Voir aussi S. Chaperon (2007) ou S. Thénault (2011).

94 Jérôme Tourbeaux, *Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires*, (documents de travail de la DGRH), ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2016.

95 Calculs réalisés à partir des « Bilans et notes d'informations relatifs aux campagnes de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs » (2007-2012), *op. cit.*

comme l'indice d'une sur-sélection scolaire et professionnelle des historiennes en passe de devenir professeures<sup>96</sup>.

Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre identifient également parmi les facteurs déterminant les carrières historiennes, l'influence de facteurs institutionnels et des effets de réseaux. Elles soulignent ainsi l'importance pour la carrière historienne de l'obtention de l'agrégation, ainsi que celle de l'établissement de soutenance (à travers le cas de Paris 4 : le fait d'y avoir soutenu accélérant nettement l'accès au professorat) et du premier établissement. L'étude de la base de données a révélé le poids important dans notre échantillon du passage par les ENS, de l'obtention d'un concours de l'enseignement secondaire ainsi que l'obtention d'allocations doctorales et de contrats d'ATER : la confrontation entre les données sur la formation et celles sur la carrière permettent de montrer que ces caractéristiques constituent des accélérateurs du rythme des carrières. Pour prendre la mesure de l'importance de ces facteurs, on peut préciser en complément des données présentées dans le tableau 12, que dans la base de données Histinéaires l'âge moyen de l'obtention du premier poste de maître de conférences est de 32,7 ans pour les normaliens (67 individus) contre 36,5 ans pour les non-normaliens (129) ; et de 33,1 ans pour ceux qui ont obtenu une allocation doctorale et/ou des postes d'ATER (107) contre 37,7 ans pour ceux qui n'en ont pas bénéficié (89).

Tableau 12. Des facteurs d'accélération des carrières historiennes ?

Âge d'accès au premier poste de MCF	[27-30]		[31-35]		[36-40]		[41-45]		[46-52]		Total	
Nombre d'individus	28		89		52		15		12		196	
dont normaliens	14	++	43	++	9	--	0	--	1	--	67	34 %
dont agrégés	19	-	78	++	34	-	6	--	7	--	144	73 %
dont allocation doc./ATER	22	++	64	++	17	--	3	--	1	--	107	55 %
Moyenne d'années passées dans l'enseignement secondaire	0,9		2,4		7,8		10,3		12,1		4,8	

Source : corpus Histinéaires. Légende : +/- : légère sur- ou sous-représentation de moins de 10 % ; ++/- : sur- ou sous-représentation de plus de 10 %. Lecture : 14 des 28 individus ayant été maître de conférences entre 27 et 30 ans sont normaliens : ce qui représente une sur-représentation de plus de 10 % par rapport au taux de normaliens dans la population totale des maîtres de conférences.

Ces résultats confirment l'importance du début de la carrière sur son déroulement ultérieur. Si « la précocité de la carrière et l'enchaînement rapide des différentes étapes (thèse, premier poste, professorat) pèsent fortement sur

<sup>96</sup> Selon un phénomène observé dans d'autres professions supérieures : par exemple dans Alban Jacquemart, Fanny Le Mancq et Sophie Pochic, « Femmes hautes fonctionnaires en France », *Travail, genre et sociétés* 35, 2016, p. 27-45. Le phénomène est souvent associé à une sur-sélection sociale, ce que nos données ne nous permettent pas de vérifier.

les trajectoires<sup>97</sup> », c'est d'abord du fait de la logique organisationnelle des carrières. L'« avance » ou le « retard » pris à une étape de la carrière, au gré d'une conjoncture plus ou moins favorable, est non seulement durable, mais potentiellement croissant. On observe un effet de dépendance au sentier, proche de l'effet Matthieu identifié par K. Merton, par lequel les avantages (et inversement les désavantages) se cumulent et créent des inégalités d'opportunités au sein du milieu scientifique<sup>98</sup>. Il est en effet essentiel de relever que les facteurs d'accélération des carrières ne sont pas des variables indépendantes les unes des autres, leurs effets se potentialisent. Le statut de normalien offre de bonnes conditions de préparation de l'agrégation et facilite l'obtention d'un contrat doctoral, d'un poste de moniteur ou d'ATER ensuite<sup>99</sup> – autant de contrats qui tendent à réduire le passage par l'enseignement secondaire et faciliter le recrutement en tant que titulaire dans l'enseignement supérieur et la recherche. De même le passage par l'Institut universitaire de France (IUF) – lui-même fortement conditionné au parcours antérieur – peut à son tour permettre à des maîtres de conférences de préparer leur habilitation dans de meilleures conditions et participe vraisemblablement à accélérer les parcours<sup>100</sup>. Par ailleurs, on a vu que le passage par des institutions réputées, l'obtention de l'agrégation ou de contrats d'enseignement dans le supérieur fonctionnent lors du recrutement comme autant de signes – garantis par les pairs – de l'excellence scolaire ou des compétences d'enseignement des candidats. Ces facteurs favorisent ainsi un abaissement de l'âge du recrutement en tant que maître de conférences, à la fois par les conditions de travail qu'ils offrent en facilitant la production scientifique et en multipliant les expériences d'enseignement dans le supérieur, par le rôle de signes qu'ils jouent dans

---

97 Mareva Sabatier, Christine Musselin et Frédérique Pigeyre, « Devenir professeur des universités », art. cit., p. 60.

98 En référence à la maxime de l'Évangile selon Saint Matthieu, dans laquelle il est dit : « On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance ; quant à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a », Robert K. Merton propose de nommer du nom de l'apôtre l'effet qui, « dans le domaine de la contribution scientifique, consiste à gonfler les mérites des savants réputés et à les refuser à ceux qui ne se sont pas encore fait un nom » (Robert K. Merton, « La Science et l'Évangile selon Saint Matthieu. Études des systèmes de récompense et de communication dans le domaine de la science », *Le Progrès scientifique* 136, 1969 [1968], p. 16-39). Voir à ce propos le deuxième chapitre d'Arnaud Saint-Martin, *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2013.

99 Les contrats d'ATER peuvent d'ailleurs se prolonger plus longtemps pour les titulaires d'un concours de l'enseignement secondaire.

100 Le passage par l'IUF avant l'obtention de l'habilitation concerne 24 historiens du corpus (d'après les données accessibles en ligne sur le site de l'IUF) : on observe que la durée moyenne entre la soutenance de thèse et celle de l'habilitation est inférieure de plus d'un an pour ces historiens, et que la moyenne d'âge à la soutenance de l'habilitation est inférieure de plus de 4 ans. Là encore, il faut se garder de donner un poids trop important au seul passage par l'IUF, ce facteur étant fortement corrélé à d'autres facteurs d'accélération des carrières (par exemple, 17 de ces 24 historiens sont aussi passés par une ENS).

un milieu extrêmement concurrentiel, ou encore par les relations qu'ils permettent de tisser et d'entretenir<sup>101</sup>.

## Conclusion

### Les mémoires de synthèse comme sources pour la sociologie et l'histoire de la discipline historique

Ce chapitre introductif avait comme premier objectif de décrire les auteurs du corpus des mémoires de synthèse rassemblés par le programme Histinéaires, corpus à partir duquel ont été réalisées les analyses présentées dans les chapitres suivants. Ces auteurs forment un échantillon diversifié de la communauté académique historique, tant du point de vue de la division entre historiennes et historiens, ou entre différentes cohortes, que de celui des périodes de spécialisation ou des lieux d'exercice. Sans pouvoir toujours attester de la représentativité de notre échantillon, nous pensons avoir démontré sa significativité. Les efforts déployés pour mettre en regard notre échantillon à des données disponibles sur d'autres échantillons (et plus rarement sur la population historique en son entier) nous ont permis d'objectiver et d'éprouver certaines représentations de la communauté historique, qui relèvent le plus souvent d'une connaissance indigène de la discipline et font rarement l'objet de mesure<sup>102</sup>. La base de données Histinéaires, par les analyses de carrières qu'elle autorise, permet ainsi de mieux documenter l'intrication entre enseignement secondaire et enseignement supérieur à travers le poids de l'agrégation, l'importance des écoles normales supérieures dans la reproduction du corps académique historien, ou encore la centralisation parisienne de la discipline historique. La base a aussi permis d'esquisser des profils de carrières historiques et de dégager des déterminants du déroulé de ces carrières et de leur rythme.

Ce travail mériterait cependant d'être développé et d'être confronté à d'autres enquêtes. Si elle dépassait le cadre que nous nous étions fixé pour introduire cet ouvrage, la comparaison avec des travaux menés sur d'autres disciplines et dans d'autres pays se révélerait sans aucun doute très riche pour mesurer l'éventuelle singularité du fonctionnement du champ académique de l'histoire en France. Par ailleurs, l'analyse de la communauté historique depuis la fin de carrière appelle aussi à être complétée par des analyses depuis des étapes antérieures de la trajectoire professionnelle pour prendre la mesure de la sélection drastique qui touche les candidats à chaque étape.

---

101 Pour une analyse fine de l'activation du réseau dans le milieu académique, et de l'avantage prêté aux normaliens sur ce plan, on peut se reporter à l'article de Pierre Bataille, « "Les réseaux, c'était pas Normale Sup' !" Les modalités d'activation des ressources relationnelles normaliennes en milieu professionnel », *Zilsel* 6, 2019, p. 116-147.

102 Ce travail s'inscrit ainsi dans le prolongement des travaux d'Emmanuelle Picard et de Christine Musselin, qui nous ont servi à la fois de modèles et de supports.



Enfin, la question du profil social des historiens a été un point aveugle de notre analyse – comme de la plupart des analyses sur le milieu universitaire – du fait du manque de données sur ces aspects. Or les transformations et la massification de l’enseignement supérieur entre le début des années 1960 et la fin des années 1990 rendent d’autant plus nécessaire l’étude du recrutement social des historiens et historiennes. Ces questions appellent des travaux qui puissent croiser des analyses quantitatives telles que présentées ici avec des études plus qualitatives, et dans cette perspective le corpus de mémoires de synthèse réuni par le programme *Histinéraires* s’avère très précieux.

Comme on pourra s’en rendre compte dans la suite de cet ouvrage, le corpus des mémoires de synthèses offre des sources particulièrement utiles pour analyser les évolutions historiographiques des dernières décennies d’une part, et les postures des historiens et des historiennes face à l’écriture de soi d’autre part. Ce corpus forme aussi un outil essentiel pour analyser la communauté universitaire historique : à l’instar des ego-histoires suscitées par Pierre Nora au milieu des années 1980, ou plus récemment de la série de témoignages publiés dans l’ouvrage *Générationnaires* dirigé par Yann Potin et Jean-François Sirinelli, ce corpus de mémoires de synthèse peut servir à esquisser le portrait d’un groupe professionnel – d’autant que les auteurs des textes rassemblés par *Histinéraires* appartiennent à des cohortes historiennes souvent encore en activité, et qui ont jusqu’alors été très peu étudiées<sup>103</sup>. À certains égards, ce corpus, malgré les limites déjà exposées, offre une image plus complète de la communauté historique que les deux exemples cités plus haut, tant par son ampleur que par sa diversité – puisqu’il rassemble bien au-delà « des vedettes de la profession » réunies par P. Nora<sup>104</sup>. Autant de raisons qui justifient l’intérêt d’étudier ces mémoires de synthèse, et de les étudier en tant que corpus pour dépasser l’éparpillement des témoignages.

Le corpus *Histinéraires* doit être analysé parallèlement à d’autres textes autobiographiques historiens : depuis les ego-histoires jusqu’à des projets plus récents de recueils de textes autobiographiques de chercheurs<sup>105</sup> ; des

103 La dernière génération étudiée dans la partie stratigraphique de l’ouvrage *Générationnaires* (paru en 2019) est celle des historiens nés entre 1940 et 1950. Voir Yann Potin et Jean-François Sirinelli, dir., *Générationnaires*, op. cit.

104 Maurice Agulhon, Pierre Chaunu, Georges Duby et al., *Essais d’ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1987, p. 366.

105 Outre le volume des *Essais d’ego-histoire* (auquel on peut ajouter Georges Duby, *Mes ego-histoires*, Paris, Gallimard, 2015) ou de la partie « Témoignages » de l’ouvrage *Générationnaires*, citons *Pourquoi et comment je suis devenu historien*, Bruxelles, André Versaille, 2008 ; Philippe Gumplowicz, Alain Rauwel et Philippe Salvadori, dir., *Faiseurs d’histoire. Pour une histoire indisciplinée*, Paris, Presses universitaires de France, 2016 ; des numéros spéciaux de revue comme « Essai d’ego-histoire collective », *Rives méditerranéennes* 48, 2014, ou Jérôme Bocquet, dir., « Résister, Témoigner, S’indigner. Le rôle des intellectuels en situation coloniale. Historiens et géographes pendant la guerre d’Algérie », *Cahiers d’EMAM* 23, 2014.

Mémoires écrits par les historiens, souvent en fin de carrière<sup>106</sup>, jusqu'aux mémoires de synthèse des activités scientifiques ayant fait l'objet de publication<sup>107</sup>, en passant par les nombreux entretiens accordés par certains historiens et publiés sous forme de d'articles ou de livres<sup>108</sup>. La contribution de Véronique Ginouvès et Anne-Marie Granet au présent ouvrage, fondée sur la collecte d'une cinquantaine de témoignages oraux d'historiens dans le cadre du programme Histinéaires, permet déjà de percevoir la pertinence d'une analyse qui confronte les différents types de sources produites par l'historien sur son propre parcours. Les récits autobiographiques constituent des sources d'information précieuses sur les transformations institutionnelles et théoriques d'une discipline<sup>109</sup>, et lorsqu'ils sont croisés avec d'autres types de travaux et de sources (études biographiques, mais aussi analyses institutionnelles et historiographiques), ils sont susceptibles de nourrir la sociologie et l'histoire de la discipline historique – de sa communauté professionnelle, de son organisation et de sa production.

---

106 Citons parmi d'autres : Emmanuel Le Roy Ladurie, *Paris-Montpellier. P.C.-P.S.U., 1945-1963*, Paris, Gallimard, 1982 ; Alain Besançon, *Une génération*, Paris, Julliard, 1987 ; Pierre Goubert, *Un parcours d'historien. Souvenirs 1915-1995*, Paris, Fayard, 1996 ; Benjamin Stora, *La dernière génération d'Octobre*, Paris, Stock, 2003 ; Pierre Vidal-Naquet, *Le choix de l'histoire. Pourquoi et comment je suis devenu historien*, Paris, Arléa, 2003, et du même auteur *Mémoires 1. La brisure et l'attente : 1930-1955* et *Mémoires 2. Le trouble et la lumière : 1955-1998*, Paris, Seuil, 2007 ; Mona Ozouf, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2010 ; François Crouzet, *De mémoire d'historien. Chroniques d'un xx<sup>e</sup> siècle disparu*, Paris, Payot, 2012 ; Pierre Lévêque, *Souvenirs du vingtième siècle* (2 tomes), Paris, L'Harmattan, 2012 ; Benjamin Stora, *Les clés retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Paris, Stock, 2015 ; Paul Veyne, *Et dans l'éternité je ne m'ennuierai pas. Souvenirs*, Paris, Le livre de poche, 2016 ; Jean-Pierre Rioux, *Ils m'ont appris l'histoire de France*, Paris, Odile Jacob, 2017 ; Bartolomé Bennassar, *Pérégrinations ibériques. Esquisse d'ego-histoire*, Madrid, Casa de Velazquez, 2018 ; Michel Winock, *Jours anciens*, Paris, Gallimard, 2020 ; Annette Wieworka, *Mes années chinoises*, Paris, Stock, 2021 ; Pierre Nora, *Jeunesse* et *Une étrange obstination*, Paris, Gallimard, 2021 et 2022.

107 Notamment dans la collection « Itinéraires », dirigée par Patrick Boucheron aux Éditions de la Sorbonne. Voir dans ce volume l'entretien avec Patrick Boucheron.

108 Isabelle Lacoue-Labarthe a ouvert la voie avec son « mémoire inédit » présenté dans le cadre de son habilitation à diriger les recherches : « *Ego historicus*. Quand historiens et historiennes se racontent. France, xx<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle », Mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, Cergy Paris Université, 2022.

109 C'est le projet entrepris par Jean-Philippe Bouilloud pour la sociologie à partir d'un corpus de textes autobiographiques de sociologues, dans *Devenir sociologue : histoires de vie et choix théoriques*, Toulouse, Érès, 2009.